

Saint-Marcel d'hier à aujourd'hui

Le passé, le présent, l'avenir,
trois temps de la vie des hommes.
Trois temps qui influencent notre vie.

Proverbe

Un homme sans passé ne vient jamais à la vie.

Un homme sans présent,
comme la plante sans eau, se dessèche.

Un homme sans futur dépérit sans espoir.



Un document historique sur Saint-Marcel-les-Valence



Saint-Marcel d'hier à aujourd'hui

Un document historique sur Saint-Marcel-lès-Valence

AVANT PROPOS

La rédaction de cet ouvrage a été décidée au moment de la préparation des festivités retenues pour marquer le 150ème anniversaire de la commune de Saint-Marcel-Hès-Valence.

Elle est l'œuvre d'un groupe de Saint-Marcellois, membres du Comité des Fêtes créé pour la circonstance, qui ont voulu rassembler quelques éléments susceptibles de faire découvrir ou mieux connaître le passé de leur commune de naissance ou d'adoption.

Vous y trouverez le récit de l'épopée difficile des habitants du hameau de Saint-Marcel-Hès-Valence qui se sont battus durant de nombreuses années pour obtenir la création de leur commune. Cet épisode historique s'appuie sur une thèse développée par Jean-Bastien Risson, jeune étudiant en droit de la région valentinoise.

La suite retrace l'histoire de la commune de 1850 à nos jours. Elle est organisée sous forme de thèmes allant du patrimoine communal à la vie économique, en passant par les événements, les hommes et les anecdotes qui ont marqué ces 150 ans de vie.

L'équipe de rédaction remercie toutes les personnes qui, par leurs témoignages, leurs recherches et leurs documents photographiques ou autres, ont apporté leur pierre à la réalisation de cet ouvrage.

L'équipe de rédaction

Sources : - Archives communales
- Archives départementales
- Journaux : Le Dauphiné Libéré - Le Messenger - La Croix
- Revues diverses
- Mémoires des anciens Saint-Marcellois
- Photos collectionneurs, particuliers et Mairie St-Marcel
- Photos Mémoire de la Drôme (pages 08-36-55-101)*

Directeur de la publication : Comité pour les Fêtes du 150ème anniversaire de la commune de Saint-Marcel

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Dumas à Saint-Etienne

N° d'imprimeur 35861

Conception & édition : Travail Associé - 33, avenue de Verdun - 26000 Valence - Tél. 04 75 55 66 39
www.travailassocie.com

Dépôt légal : 2ème trimestre 2000

Préface du Maire

Les vestiges gallo-romains retrouvés çà et là, attestent qu'il y avait déjà des habitants au début de notre ère et que les envahisseurs brûlaient tout sur leur passage.

En ce début du XIXe siècle, quatre communes se partagent le hameau "Le Javaisan" constitué en paroisse, avec les terres avoisinantes.

Une récente route nationale le traverse dans toute sa longueur et cause bien des soucis à ses habitants : "des personnes peu recommandables fréquentent ses bars et autres lieux... aussi, la sécurité passe par un changement de structure" écriront-ils en substance au Préfet.

Après vingt ans d'âpres discussions, la commune de Saint-Marcel-lès-Valence est créée ce 1er juillet 1850.

Sa première évolution viendra avec le train qui favorise le déplacement rapide des personnes et des marchandises.

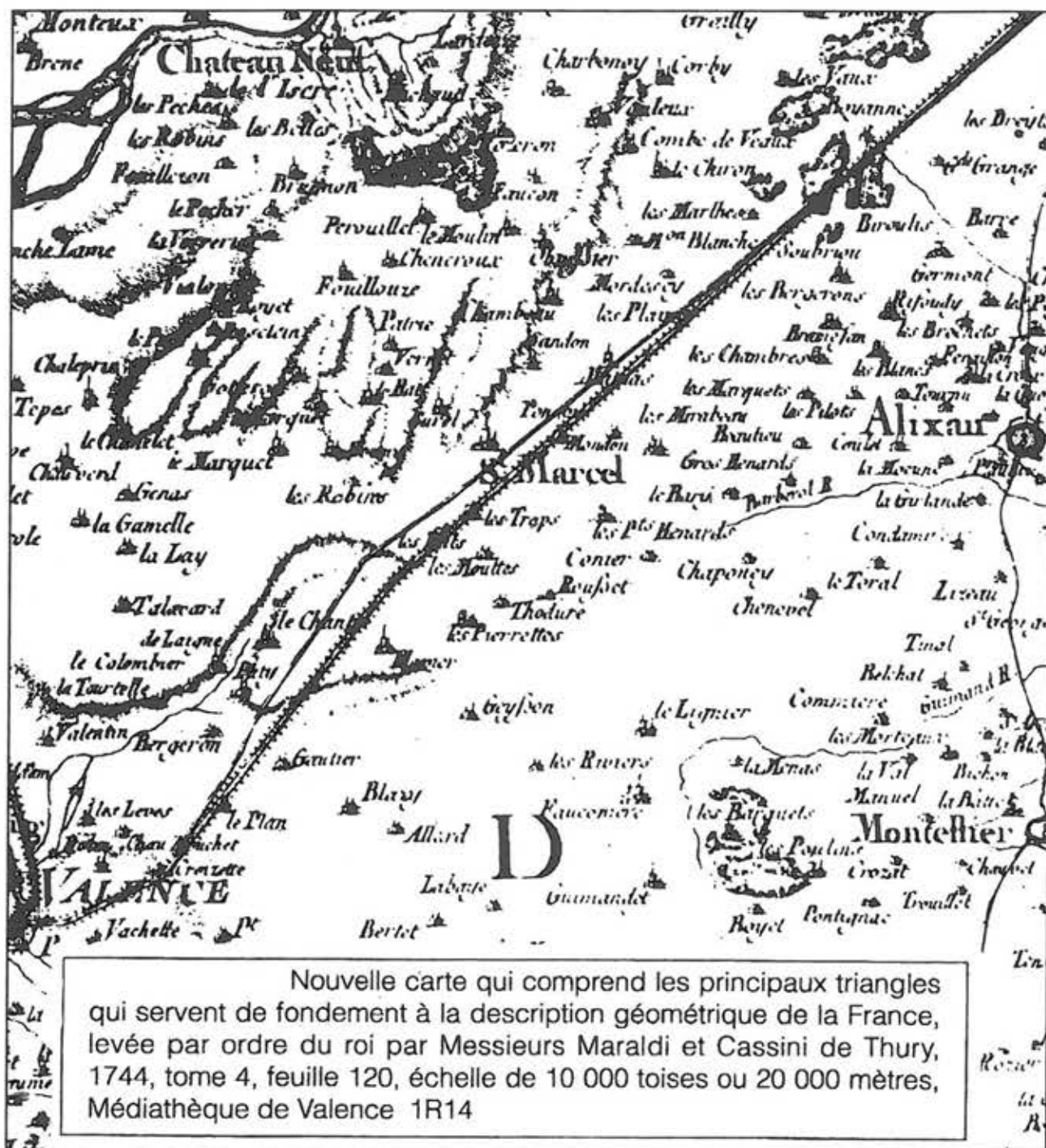
Le deuxième arrivera avec la mécanisation, dont notre agriculture sera une grande bénéficiaire, qui assurera le développement et la modernisation que nous connaissons. Ce bouleversement entraînera l'augmentation de notre population locale, en même temps que l'implantation d'entreprises.

Le rapprochement des hommes et des peuples ces dernières décennies, se concrétise par le jumelage avec la commune allemande d'Ingoldingen et le parrainage de la commune roumaine d'Halmeu.

Notre récente adhésion au Syndicat Intercommunal des Services de l'Agglomération Valentinoise (SISAV, encore appelé Valence Major) participe à ce rapprochement des hommes et des structures, afin de relever les défis de demain et de préparer ainsi activement notre développement.

Les pages de cette revue retracent l'histoire de notre commune et les aspirations des hommes, à la recherche de plus de sécurité et de bonheur, aspiration profonde où chacun pose sa pierre, écrit son histoire pour créer, après la famille, la première structure collective : la commune.

Avec notre siècle, continuons à faire vivre et développer Saint-Marcel-lès-Valence pour le meilleur, afin que chacun puisse y trouver et y garder "son jardin secret".



LE TERRITOIRE DE SAINT-MARCEL-LES-VALENCE AVANT LE XIX^e SIECLE

La découverte de nombreux vestiges témoigne d'une forte implantation gallo-romaine sur l'ensemble de notre territoire : tuiles, pièces de monnaie, statuettes, amphores, petites constructions, outils, sont répertoriés dans un texte écrit par Emile Apostoly dans la revue "Les cahiers rhodaniens 1956".



Bassin

D'autres documents (voir notice historique de Henri Rougier) témoignent que notre territoire, lieu de passage entre la vallée de l'Isère et la vallée du Rhône, a subi pendant plusieurs siècles les invasions qui ont détruit tout ce qui avait été construit à l'époque gallo-romaine et au début du Moyen Âge.



Hypocauste : fourneau souterrain qui chauffe les bains et les chambres de bains



Via média ? Ancienne route de Valence à Romans; La construction de la voie ferrée a tronçonné cette voie tout au long de son parcours



*Le temps de diligences**

Au VI^e siècle, les premières communautés chrétiennes s'établissent dans les villes. On commence à bâtir dans les campagnes, les oratoires, qui sont de petits édifices où les prêtres venus des villes peuvent célébrer les offices.

Avant le Xe siècle, une localité appelée "Javaisan" se situe sur la colline de Surel. Au XI^e siècle est construite son église (actuel mini-théâtre), sous le vocable de Saint-Marcel-de-Javaisan. L'acte le plus ancien la concernant date de 1067.

Cette localité est au bord de l'ancienne route Valence - Romans, qui, à l'époque gallo-romaine, aurait été dénommée "via média" et dont on peut suivre le tracé de part et d'autre de la voie ferrée actuelle. Une carte de la région datée de 1744 montre déjà l'existence de la route actuelle reliant Valence à Romans (voir page 6). Au XIX^e siècle, la route nationale de Valence à Grenoble est devenue une voie de communication de plus en plus importante sur le plan régional, le pont franchissant l'Isère à Romans en est la cause principale. En 1846, on compte 16 voitures publiques (diligences et calèches) et de nombreuses voitures particulières qui "sillonnent l'agglomération à chaque instant".

Les habitations s'installent au long de cette voie de communication. Une auberge avec écuries pour les attelages existe au quartier des Plaines. Les cafés et auberges sont nombreux et très fréquentés. L'artisanat et le commerce se développent. Cette agglomération avec les hameaux des alentours compte 1325 habitants en 1830. La population de ce hameau est active et dynamique mais elle est divisée administrativement en quatre communes, dont les chefs-lieux sont distants de cinq kilomètres. Elle va demander son autonomie.

Contexte administratif de l'époque

La commune de Saint-Marcel-lès-Valence est composée de territoires appartenant aux communes de Bourg-lès-Valence, Châteauneuf-sur-Isère, Alixan et Valence.

Pour bien comprendre le cheminement des opérations qui vont conduire à sa création, nous attirons l'attention du lecteur sur un certain nombre de textes législatifs ou autres documents officiels importants :

- depuis la Révolution, nous sommes en période de restructuration du territoire national (départements, cantons). Un décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789 instaure les municipalités et la création des conseils municipaux.

- l'article 7 de la loi du 22 décembre 1789 précise "qu'il doit y avoir une municipalité en chaque communauté de campagne".

- un autre décret du 20 novembre 1790 indique que les officiers municipaux doivent établir des propositions de division des communes en sections administratives.

- l'ordonnance royale du 1er septembre 1820 érige la "paroisse de Saint-Marcel" en succursale de la paroisse de Bourg-lès-Valence.

- l'article 3 de la loi du 18 juillet 1837, concernant la restructuration des communes, dispose que : "si le projet concerne une section de commune, il sera créé, pour cette section, une commission syndicale dont les membres seront élus par les électeurs domiciliés dans la section."

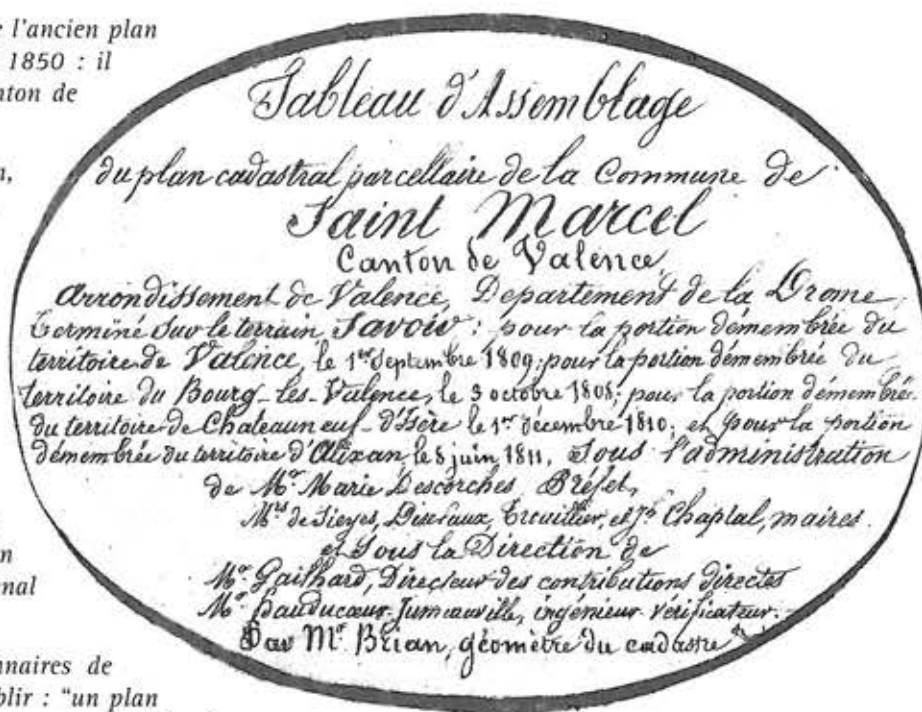
Le document ci-contre, qui figure en tête de l'ancien plan cadastral de Saint-Marcel a été réalisé en 1850 : il mentionne "commune de Saint-Marcel, canton de Valence".

Il indique aussi que les communes d'Alixan, de Châteauneuf-sur-Isère, de Bourg-lès-Valence et de Valence ont appliqué le décret du 20 novembre 1790, de 1808 à 1811.

Les sections alors établies ont servi à composer l'assemblage de la commune de Saint-Marcel-lès-Valence (voir plan pages 22-23).

On peut penser aussi que ces découpages ont servi à l'évêque du diocèse de Valence pour ériger la paroisse de Saint-Marcel en 1820, avant de délimiter le territoire communal quelques années plus tard.

On peut supposer encore que les pétitionnaires de 1831 ont utilisé cette délimitation pour établir : "un plan visuel et géométrique des lieux sur les communes appelées à concourir pour la formation de la commune de Saint-Marcel par une faible réduction de leur territoire respectif".



CREATION DE LA COMMUNE

(extraits de la thèse de
Jean-Bastien Risson, étudiant en droit)

Première étape : la pétition de 1831-1832

Pour la création de leur commune qui va se faire en deux étapes, les pétitionnaires de la paroisse de Saint-Marcel-lès-Valence vont rencontrer pendant vingt ans une opposition farouche : celle des conseils municipaux des communes de Bourg-lès-Valence, Châteauneuf-sur-Isère et Alixan.

Nous sommes sous le régime de la monarchie de Louis Philippe.

I - La volonté des pétitionnaires

Le 30 mars 1831, les "propriétaires et principaux contribuables habitants et domiciliés au hameau dit de Saint-Marcel" adressent une pétition au préfet de la Drôme. Leur demande est très claire *"depuis longtemps ils éprouvent le devoir comme le véritable et impérieux besoin de voir opérer la délimitation et circonscription du territoire du dit hameau de Saint-Marcel pour être formé, érigé et organisé en commune, au moyen du démembrement de celles qui l'environnent et dont il n'a cessé de dépendre jusqu'à ce jour"*.

Pourquoi cette demande ? Par qui est-elle faite ?

La paroisse de Saint-Marcel, composée d'un centre aggloméré et de plusieurs hameaux, est érigée en succursale par l'ordonnance royale du 1er septembre 1820 et sa superficie est de 1 505 hectares.

La population est estimée à 293 feux (foyers) soit environ 1 200 à 1 300 âmes (habitants). La proximité de la grande route qui va de Valence à Grenoble, favorise l'apparition de cabarets, de cafés, d'auberges et de nouvelles habitations.

Les habitants du hameau estiment que leur dépendance vis à vis des communes environnantes est *"sans nul intérêt pour les habitants et pour la chose publique"*.

Ils vont exposer leurs arguments de manière rationnelle et détaillée : inconvénients de la situation actuelle d'abord, avantages de la solution préconisée ensuite.

De nombreux inconvénients sont évoqués mais ils peuvent se réduire à un sentiment unique : celui d'être oubliés ou traités en parents pauvres. En effet, ces habitants sont éloignés de leurs administrations municipales, ce qui entraîne des retards et des dommages lorsqu'ils ont besoin de recourir aux actes de l'état civil ou aux services d'un notaire. A cela s'ajoutent les difficultés générées par la division administrative du centre aggloméré, entre les différentes communes. Cette impression d'abandon est d'autant plus grande *"qu'il n'existe ni représentant public pour défendre les intérêts du hameau auprès des différentes mairies, ni agents de police pour maintenir l'ordre et la sûreté publique, problèmes d'autant plus importants que la multiplication des cabarets et cafés nécessite une réglementation spécifique"*.

Ainsi naît un sentiment d'insécurité qui pousse les habitants à se plaindre du vagabondage, de la mendicité, des malfaiteurs, "d'une jungle joyeuse qui de jour et de nuit, les fêtes et les dimanches, se livre aux plus grands excès". Enfin et c'est sûrement une des raisons du soutien inconditionnel de l'Évêque de Valence au projet : les affaires de l'Église sont mal représentées. Bien que les habitants soient "imposés au gré des conseils municipaux des autres communes dont ils dépendent pour les frais du culte, l'église de Saint-Marcel se trouve être entièrement négligée ainsi que les murs du cimetière".

Mais les pétitionnaires ne se contentent pas de critiquer. Ils veulent également mettre en avant les avantages de leurs projets, qui sont pour une large part les mêmes arguments inversés. Ainsi la présence d'une administration communale permettra d'assurer l'ordre et la sûreté autant publics que privés, de garantir l'unité et la proximité de l'administration. Elle entraînera également une meilleure répartition des fonds publics, notamment dans l'entretien des biens de l'église. Les habitants signataires n'hésitent pas à faire ensuite des projections sur les retombées positives de telles garanties : développement du commerce et de l'industrie, établissement à Saint-Marcel d'un notaire, d'un médecin chirurgien ou officier de santé, d'une sage femme...

La pétition est suivie de 122 signatures.

Si l'on tient compte à la fois du fait que ni les femmes, ni les enfants ne signaient, et que les familles avaient en moyenne cinq à six enfants, la pétition a regroupé les signatures d'une part très importante de la population de la paroisse de Saint-Marcel. Ceci manifeste bien un intérêt et une volonté collective.

Suivant le souhait du Ministre, le préfet examine la requête. Il envoie aux Maires

§ 2. ^{me} Inconvénients de la situation actuelle.

- 4.^o Des retards et empêchements que les éloignements font rencontrer, toutes les fois qu'il s'agit d'accomplir aux actes civils, et pour faire constater dans les cas d'urgence des naissances, mariages, décès.
- 5.^o Des préjudices que cet éloignement leur met fréquemment dans le cas d'éprouver dans des circonstances pressées par rapport aux Notaires pour la prestation des actes, contrats et testaments qui valent si étroitement à l'intérêt et la fortune des particuliers.
- 6.^o De ce que la paroisse de St Marcel réduite à ne posséder aucun de ces avantages, se trouve encore absolument privée de l'appui et secours de Magistrats, de fonctionnaires publics pour la défense et de défendre ses droits face des différents Maires dont elle dépend, quelle est même d'éprouver d'agents de police pour maintenir l'ordre public, si indispensablement nécessaire dans une contrée isolée, constater les délits et événements qui compromettent l'ordre et la sûreté publiques, surveiller les mendiants, vagabonds et gens sans aveu qui sont sur la grande route et viennent se réfugier dans les Auberges, Cafés et Cabarets qui s'y trouvent établis.
- 7.^o De quel action de la police et l'emploi d'une surveillance active devient de jour en jour indispensable pour contenir une jeunesse saoulesse qui se joue et se nuit les fêtes et les dimanches se livre aux plus grands excès, et plus particulièrement les malfaiteurs qui donnent lieu aux plus cruelles appréhensions de la part des habitants paisibles, attendu que n'ayant nulle force publique dont ils puissent disposer, les Maires, adjoints et gardes Compétents de la commune environnante dont ils dépendent se trouvent à de très grandes distances comme il a été établi ci-dessus, qui ne paraissent encore que des chemins mauvais et impraticables, par les eaux abondantes qui se jettent, surtout ceux qui conduisent à la commune de St Jean.
- 8.^o De l'empêchement et des obstacles que les habitants sont au cas d'éprouver par la même raison pour les exercices religieux et les services spirituels de l'église surtout dans la mauvaise saison.

d'Alixan, de Bourg-lès-Valence, de Châteauneuf-sur-Isère et de Valence, une copie du mémoire par lequel plusieurs des habitants de la paroisse de Saint-Marcel réclament que celle-ci soit érigée en commune particulière. Le préfet enjoint les maires de faire délibérer les conseils municipaux pour qu'ils donnent leur avis.

II - L'opposition des conseils municipaux

Les conseillers municipaux d'Alixan, de Bourg-lès-Valence, de Châteauneuf-sur-Isère et de Valence vont vivement contester le projet. Leurs arguments se recoupant, il est possible de les regrouper en trois points principaux.

D'abord on peut relever une contestation des faits allégués et par conséquent du bien fondé de la demande, ensuite certains conseils mettent en avant le fait que ce projet est contraire au système de gouvernement voulu par le Roi, enfin celui-ci contreviendrait aux intérêts même des réclamants. Cependant avant de voir ces oppositions, il doit être fait mention de la contre pétition en date du 18 février 1832.

Celle-ci n'est pas sans rapport avec les communes auxquelles les habitants de Saint-Marcel veulent distraire une partie du territoire (exception faite de Valence). Plusieurs indices laissent supposer que c'est le maire d'Alixan, Monsieur De Payan Dumoulin, qui en est à l'origine.

Ces contre-pétitionnaires entendent montrer que *"plusieurs des assertions que contient la pétition précitée reposent sur des faits inexacts et ne sont pas dès lors mieux fondées, que les conséquences qu'on veut en faire dériver, par la nécessité d'ériger une commune"*.

Ils montrent ainsi que plusieurs des avantages dont la pétition se sert pour faire valoir cette érection sont illusoires ou ne pourraient se réaliser. Plusieurs des argumentaires développés seront repris par les conseils municipaux ; ce sont même parfois des paragraphes entiers que l'on retrouvera dans des termes strictement identiques. La contre-pétition se termine en se bornant à demander un agent de police ou un garde champêtre et un adjoint du maire d'Alixan, dès que cette commune aura dépassé la base des 2 500 habitants (seuil minimum pour un deuxième adjoint). Remarquons que cette contre-pétition n'est signée que par une soixantaine d'habitants et que pour le tiers d'entre elles, on trouve la formule *"ne sachant signer a fait la croix X"*. Il semble donc, à bien

des égards, que l'on ne fût là qu'en présence d'un outil des conseils municipaux destiné à mieux contre attaquer les demandes des pétitionnaires initiaux.

Ce sont les conseils municipaux de Bourg-lès-Valence, sous la présidence du maire, Monsieur Thannaron, dans sa décision du 5 février 1832 et d'Alixan, sous la présidence du maire, Monsieur de Payan Dumoulin, qui vont se faire les détracteurs des arguments de la pétition. En effet, ces derniers vont être méthodiquement réfutés un à un. Les conseillers des deux communes vont ainsi mettre en avant que les habitants de Saint-Marcel qui se *"plaignent des torts que leur cause leur éloignement du chef lieu de la commune dont ils font partie"*, sont dans la même condition que tous les habitants des communes rurales, la situation du hameau de Saint-Marcel ne faisant pas exception. A l'argument selon lequel l'érection en commune particulière de la paroisse va rapprocher les habitants du lieu où sont établis les actes de l'État civil, le conseil municipal d'Alixan répond de manière dédaigneuse que *"ceux-ci sont trop importants pour ne pas être confiés à des hommes réunissant intelligence et connaissance du droit"*.

Les conseillers contestent ensuite l'accusation selon laquelle, les impositions n'ont servi qu'aux chefs-lieux, tandis que l'église et le cimetière auraient été délaissés. Ils signalent que d'une part les impositions sont votées après un débat qui suit audition de tous les vœux, et d'autre part que de nombreuses sommes du budget ont été allouées à la paroisse de Saint-Marcel (par exemple une somme de 596 francs en 1822 par Bourg-lès-Valence pour les réparations et les constructions à faire dans l'église). Quant au prix du logement du curé, il a toujours été acquitté. Ils réfutent également la plainte vis à vis des murs du cimetière jugeant que jusqu'alors *"ni le desservant ni les membres de la fabrique, ni aucun habitant n'en ont donné connaissance à l'administration municipale, ce qu'ils auraient dû faire avant de se plaindre à l'autorité supérieure et que d'ailleurs cette réparation a été exécutée"*.

De la même façon, les deux conseils municipaux rejettent l'idée que les intérêts des habitants du hameau ne sont pas représentés *"puisque'ils ont huit conseillers municipaux dont un adjoint dans leurs communes respectives"*.

L'appréciation portant sur la demande d'une augmentation des forces de l'ordre laisse place à une légère nuance entre les deux conseils. En effet, le conseil municipal d'Alixan qui est de loin le plus vindicatif à l'égard des réclamants, déclare :

"les pétitionnaires de Saint-Marcel voulant à tout prix essayer de prouver qu'une municipalité leur est nécessaire, présentent les habitants de leur hameau sous les plus noires couleurs ; prenant plaisir à les calomnier... ; heureusement que le sinistre tableau n'existe que dans la sombre imagination des fabricants de la pétition". Pour les conseillers d'Alixan, rien ne trouble la tranquillité publique à Saint-Marcel, *"les habitants y sont paisibles, ni délits, ni atteintes à la propriété ou sûreté n'y sont constatés"*. En revanche, celui de Bourg-lès-Valence admet une carence en matière d'ordre public, constatant en effet un *"défaut de surveillance des cabarets"*.

Le second argumentaire selon lequel l'érection du hameau de Saint-Marcel serait contraire au système de gouvernement voulu par le roi, est principalement développé par les conseils municipaux d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère. Ainsi, les conseillers se basent sur l'existence d'un principe général *"dont l'effet est de centraliser l'action du pouvoir, de supprimer les rouages inutiles, d'assurer ainsi l'unité et la promptitude dans l'exécution des lois et l'économie dans les dépenses"*. De plus l'administration des petites communes est présentée comme presque toujours vicieuse, puisque dans celles-ci les dépenses dépasseraient toujours les revenus communaux insuffisants. On est obligé ici de se demander si Alixan qui compte 2 429 habitants, au recensement de 1831, ou Châteauneuf-sur-Isère qui en compte 2 264, au même recensement, sont autre chose que des *"petites communes"*.

Qu'importe, les conseillers s'érigeant en véritables protecteurs des volontés du roi, déclarent que *"l'augmentation du nombre des communes rurales n'entre point dans le système actuel de notre législation ainsi qu'il en résulte des ordonnances royales du projet de loi municipale"* ou alors *"que le gouvernement bien loin de favoriser la création de nouvelles communes rurales, résultant du morcellement des anciennes s'occupe au contraire... à donner au pays une administration municipale forte et éclairée et à diminuer les charges des habitants en opérant des réunions de communes"*.

Mais les conseils municipaux ne se contentent pas de défendre les intérêts abstraits du gouvernement ou de l'administration en général, ils se proposent également de sauvegarder les intérêts des réclamants eux-mêmes.

Le conseil municipal d'Alixan se propose d'éclairer les pétitionnaires sur leur propre demande. En effet, d'après lui, la plupart ont *"aveuglément adhéré aux sollicitations de deux ou*

trois particuliers personnellement intéressés" sans même *"connaître la portée de leur demande irréfléchie"*. A cet égard, il dénonce les inconvénients graves et nombreux engendrés par les dépenses nécessaires à l'érection d'une commune particulière surtout lorsque celle-ci compte un nombre restreint d'habitants (900 selon Alixan et Bourg-lès-Valence). Or, la commune ne dispose que du faible produit de quelques centimes additionnels. Ceci implique que nécessairement la nouvelle municipalité devra recouvrer des impositions extraordinaires que l'administration supérieure interdira au vu de leur énormité, obligeant ainsi les habitants à recourir à des cotisations volontaires : *"c'est alors que les habitants appréciant leur nouvelle position et comparant les contributions extraordinaires auxquelles ils seront soumis avec ce qu'ils acquittaient dans les communes dont il faisait partie, reconnaîtront combien ils ont été induits en erreur"*.

Mais les conseillers municipaux d'Alixan n'entendent pas rester seulement sur le plan financier, ils veulent aussi se placer au niveau qualitatif. Selon eux l'importance et la complexité des attributions et travaux des administrations communales sont telles que des experts sont nécessaires à leur bonne réalisation. Or, il n'existe pas, dans une localité rurale peu étendue et où l'on a aucune connaissance de l'administration, *"des sujets qui réunissent la capacité, le zèle, l'activité, la liberté de remplir tous les devoirs"*, *"les travaux seront négligés ou mal faits"*.

C'est ainsi qu'il est jugé à l'unanimité au conseil municipal d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère, et à l'unanimité moins la voix de trois membres absents à Bourg-lès-Valence, qu'il n'y a pas lieu d'admettre la demande mal fondée et non recevable de Saint-Marcel. Par contre, Valence se prononce pour. Ces considérations irritent les pétitionnaires. Ils le font savoir au préfet, en lui demandant d'intervenir pour que *"la raison du plus fort ne soit pas la meilleure"*. Ils contestent en effet que les décisions furent prises à unanimité : à Alixan deux conseillers sur quatorze ont signé la pétition, un autre l'avait signée mais s'est rétracté et un enfin s'est abstenu au moment du vote ; à Bourg-lès-Valence, l'absence de trois conseillers s'expliquerait par le fait que la convocation ait été verbale et que les trois membres ne furent pas prévenus. Ils récusent ensuite les accusations faites à leur demande par les conseils municipaux. A la remarque du conseil de Bourg-lès-Valence, selon laquelle aucune demande n'a été déposée pour les murs

du cimetière et que, de toute façon les réparations ont été effectuées, les habitants répondent "qu'en 1828, un devis estimatif des réparations à faire fut dressé par un entrepreneur et que copie en fut adressée aux trois mairies qui n'en donnèrent aucune suite", "qu'en septembre 1831, ils ont dû exécuter les réparations à l'aide de quelques quêtes et corvées volontaires, c'est-à-dire à leurs frais". Enfin, on avait vu comment les conseils municipaux et surtout celui d'Alixan, prenaient de haut la demande des pétitionnaires. Ces derniers que l'on sent blessés dans leur amour propre, expriment en retour qu'ils ne reconnaissent "à personne le droit de soutenir sans contradiction qu'il n'y a parmi nous que gens illettrés ou incapables. La capacité de ceux qui administrent à chacun des quatre points cardinaux du village, n'ôte rien aux capacités sans exercice".

Ces différents échanges montrent la violente opposition entre les pétitionnaires et les conseils municipaux des communes dont ils veulent distraire une part de territoire.

Le conseil municipal de Valence soutient le projet "à la condition expresse... que la nouvelle commune fasse partie du canton de Valence".

Les pétitionnaires ont donc trouvé un appui dans le conseil municipal de Valence, mais également une très vive opposition avec les trois autres communes. Le préfet doit désormais demander au conseil d'arrondissement et au conseil général de la Drôme, de se prononcer sur l'affaire avant d'envoyer le dossier au ministre.

Noms des communes.	Contenance totale de chaque commune en ares.	Contenance restant à la commune.	Contenance restant à St Marcel.	Population totale de chaque commune.	Population restant à la commune.	Population restant à St Marcel.
Alixan	3174, 97, 70	2897, 12, 10	377, 85, 60	2600	2410	190
Châteauneuf-sur-Isère	4882, 81, 90	4581, 12, 00	301, 69, 90	2320	2181	139
Bourg-lès-Valence	2119, 22, 47	2147, 24, 10	603, 12, 37	3057	2503	554
Valence			52, 31, 35			42
			1378, 13, 25			1378

Tableau d'évaluation des surfaces et du nombre des habitants qui étaient concernés par l'érection de la commune de Saint-Marcel

III - Le rejet de la demande

A l'inverse du conseil d'arrondissement et du conseil général de la Drôme qui s'opposent au projet, le préfet va, quant à lui, le soutenir. Ce sera peine perdue car l'administration supérieure ne donnera pas suite aux réclamations.

L'avis défavorable des deux conseils

Le 16 mai 1832, le préfet de la Drôme transmet par courrier les pièces du dossier (pétition, contre-pétition et délibérations des conseils municipaux) au conseil d'arrondissement de Valence. Il résume également les différents points de vue et les principales raisons invoquées par les parties. Si le ton dans son ensemble est assez neutre, le post-scriptum paraît plus favorable aux pétitionnaires.

Le conseil d'arrondissement de la Drôme va rendre son avis dans sa session du 25 mai 1832. Il souligne deux éléments : d'une part que le démembrement de quatre communes n'appartenant pas au même canton pose des difficultés d'exécution, d'autre part que "les raisons alléguées par les réclamants tendant à établir la nécessité d'organiser sur ce point une surveillance de police sont faibles, eu égard à la grande proximité de Valence". C'est avec de si pauvres motifs, soit formels soit évasifs, que le conseil va écarter la demande.

Le conseil général de la Drôme, dans sa session du 6 juin 1832, va suivre les desiderata du maire d'Alixan, qui par une lettre du 2 juin 1832 en appelle à leur sens de l'équité pour rejeter cette demande non fondée, comme l'a fait le conseil d'arrondissement à l'unanimité. Les choix du conseil seront basés sur des considérations générales tirées de l'économie et qui "rendent désirables de ne pas augmenter le nombre d'administrations". Les décisions des deux conseils vont ensuite être transmises au préfet qui va alors pouvoir conclure.

L'avis favorable du préfet

Le préfet va confirmer sa position en faveur des pétitionnaires. Dans son courrier de juillet 1832, adressé au ministre du commerce et de l'industrie, le préfet se dit favorable à l'érection en commune du territoire de Saint-Marcel "en le séparant des lieux des communes d'Alixan, Bourg-lès-Valence, Châteauneuf-sur-Isère et Valence". La nouvelle commune prendrait le nom de Saint-Marcel-lès-Valence et appartiendrait au canton de Valence, puisque c'est dans celui-ci que se trouve l'église, le clocher et le cimetière. Pour se justifier, il

évoque la situation du hameau, près d'une route très fréquentée et entre deux étapes militaires, l'importance de la situation, l'étendue du territoire et la nécessité de la présence d'un agent de l'autorité pour exercer la police et le maintien de l'ordre. Le préfet se réfère enfin à l'article 7 de la loi du 22 décembre 1789 qui dispose qu'il *"doit y avoir une municipalité en chaque communauté de campagne"* et la séance du 20 janvier 1790 qui fait de la paroisse une communauté.

La suite de l'affaire est difficilement explicable, en effet cette lettre du préfet va rester sans réponse. On était pourtant en droit d'attendre, à la vue des réclamations et de la procédure suivie, une réponse de l'administration supérieure or celle-ci ne viendra pas.

Deuxième étape : "l'érection" de la commune

En 1846, les Saint-Marcellois renouvellent leur demande. Si la situation semble au début strictement identique, le revirement des deux conseils d'arrondissement et général va permettre une issue plus favorable aux pétitionnaires.

I - Les mêmes oppositions qu'en 1831

La nouvelle procédure pour la création ou suppression d'une commune, prévue par la loi du 18 juillet 1837, ne permet que la redite des antagonismes déjà existant.

La volonté des pétitionnaires

Le 16 juin 1846 *"les propriétaires habitant la paroisse de Saint-Marcel"* renouvellent leur demande de 1831 en envoyant une nouvelle pétition au préfet de la Drôme. Comme la première fois, ils souhaitent que leur paroisse soit érigée en commune particulière. Les mêmes arguments sont présentés.

En fait, depuis la pétition de 1831, un seul élément nouveau est apparu : dans un post-scriptum, les habitants de la paroisse de Saint-Marcel demandent à être rattachés au canton de Valence en cas de succès de leur réclamation. A cet effet, ils indiquent que la commune est plus proche de ce canton que de tout autre, que les habitants ont coutume de fréquenter cette ville pour toutes sortes d'affaires et qu'enfin ils ont l'habitude d'y commercer (transport des produits les jours de marché et de foire).

La pétition est suivie de 145 signatures.

Les apports peu nombreux de la nouvelle procédure

Contrairement à 1832, le préfet ne demande pas aux conseils municipaux des quatre communes concernées de délibérer tout de suite. La loi du 18 juillet 1837 est venue modifier les dispositions relatives aux *"réunions, divisions ou formations de communes"*. Son article second dispose que *"toutes les fois qu'il s'agira... de distraire une section d'une commune... pour l'ériger en commune séparée, le préfet prescrira préalablement, dans les communes intéressées, une enquête, tant sur le projet en lui-même que sur ses conditions"*.

Par décret du 27 janvier 1847, le préfet de la Drôme désigne donc conformément à la procédure prévue, des juges de paix pour effectuer une enquête de commodo vel incommodo dans les communes concernées. Les deux juges de paix dresseront les procès-verbaux de leurs enquêtes. Le préfet estimant que les enquêtes menées ne sont pas assez complètes, prescrira par arrêtés que des suppléments d'enquêtes seront effectués. Ces enquêtes sont destinées à *"faire connaître le vœu que les habitants des communes concernées veulent émettre sur la proposition..., tant sous le rapport des avantages que des inconvénients"*.

En fait ces enquêtes n'apportent aucun élément nouveau, les pétitionnaires voient l'occasion d'y renouveler leurs doléances.

L'article troisième de la loi du 18 juillet 1837 dispose que *"si le projet concerne une section de commune, il sera créé, pour cette section, une commission syndicale. Un arrêté du préfet déterminera le nombre des membres de la commission. Ils seront élus par les électeurs municipaux domiciliés dans la section"*. C'est en conformité avec cet article que le préfet par lettre du 7 juin 1847 prévient les différents maires de son projet de nomination d'une commission syndicale. Il demande à cet effet, que les maires lui fassent parvenir au plus tôt la liste des électeurs municipaux. C'est donc sans surprise que le préfet arrête, le 25 juin 1847, la formation d'une commission syndicale.

Elle sera composée de douze membres (quatre pris dans la section d'Alixan, quatre dans celle de Bourg-lès-Valence, deux dans celle de Châteauneuf-sur-Isère et deux dans celle de Valence) et *"devra donner son avis sur la demande de plusieurs habitants tendant à ce que cette paroisse soit érigée en commune séparée"*.

II - Le revirement des deux conseils

Après avoir revu les délibérations, le préfet transmet le dossier au conseil du premier arrondissement de la Drôme et au conseil général. Ceux-ci donneront leur avis. La marche à suivre est donc analogue à celle de 1832, mais les résultats vont être totalement différents.

Le "oui" du conseil d'arrondissement

Les deux conseils saisis disposent de toutes les pièces du dossier et même de nouvelles. Le conseil d'arrondissement reçoit ainsi le rapport complet de la commission syndicale. Ce dernier reprend de manière organisée les doléances des pétitionnaires et ajoute des motifs permettant de contrer rationnellement les délibérations des conseils municipaux de 1832 et en conséquence de 1847.

On distingue différents arguments. Le premier est inattendu, il évoque la volonté du gouvernement, si chère aux conseillers municipaux. Une ordonnance royale de novembre 1820 a érigé Saint-Marcel en paroisse. Dans l'esprit du gouvernement, Saint-Marcel doit donc devenir une agglomération. Cet objectif ne peut aboutir pleinement qu'en faisant de Saint-Marcel le chef lieu d'une nouvelle commune. Les autres motivations sont plus classiques : gêne qui résulte des devoirs civils et religieux, population, état commercial et position topographique qui nécessitent une autorité municipale ou encore insécurité dans laquelle se trouvent les habitants paisibles. A ce propos, l'autorité d'un garde est jugée insuffisante. Un dernier point est particulièrement accentué : l'injustice de la situation actuelle. Celle-ci se manifeste surtout avec l'impôt car si Saint-Marcel constitue une source de revenus pour les chefs-lieux des communes, le village n'en retire pas les avantages correspondants. En une phrase on peut dire que l'analyse cherche à opposer les difficultés de trouver le consentement simultané des quatre communes, à l'affranchissement qui permettrait un nouveau chef-lieu.

Cet exposé minutieux et précis de la commission va être récompensé. Le conseil d'arrondissement de la Drôme, apporte son soutien aux pétitionnaires. Ce revirement est très important pour la réalisation du projet. Néanmoins, l'avis du conseil général reste déterminant.

Le "oui mais" du conseil général

Le conseil général va lui aussi recevoir une "nouvelle" pièce : un mémoire des maires des communes d'Alixan, de Bourglès-Valence et de Châteauneuf-sur-Isère. Ces derniers n'ont pas jugé nécessaire de passer par l'intermédiaire du préfet. Un courrier de celui-ci, montre son mécontentement. A décharge pour les maires, on peut avancer que ceux-ci ont été pris par le temps, ne pensant pas que le conseil d'arrondissement rendrait un avis favorable. Ils s'attendaient plus ou moins à la même issue qu'en 1832.

Si la forme de ce mémoire est travaillée, le fond reste finalement assez pauvre. On trouve l'emphase et le lyrisme d'une critique virulente. Mais les arguments évoqués ne sont qu'une compilation élaguée des délibérations des conseils municipaux de 1847. Quelques extraits sont significatifs : *"la demande à dépouiller trois communes" est "une innovation dangereuse que sollicite Saint-Marcel". C'est "une spoliation de... territoire" qui vise "à obtenir la consécration d'une énorme injustice" et contre laquelle "une immense majorité s'oppose énergiquement". "Que de rivalités, que de désordre, que de haine, que de dépenses, que de mécomptes enfin naîtraient" avec la nouvelle commune...*

L'attaque de ce projet est contre balancée par le rapport du préfet au conseil général. En effet, celui-ci se montre favorable à la demande en indiquant que les conditions nécessaires sont réunies. C'est cet avis que le conseil général de la Drôme, va suivre. Il déclare que la demande doit être accueillie en s'appuyant sur le nombre d'habitants (entre 1300 et 1400), la situation du village, et sur le fait que les communes *"se sont montrées peu empressées pour faire droit à (des) justes réclamations"*. En revanche, observant que la majorité de la population dépend du canton de Bourg du Péage, il réclame que la nouvelle commune lui soit rattachée.

Cette décision satisfait donc en grande partie les habitants de Saint-Marcel. Cependant, le 1er octobre 1847, ils envoient une ultime pétition au préfet, afin d'obtenir que la commune soit rattachée au canton le plus proche, c'est-à-dire Valence.

Extraits des délibérations du
conseil du 1^{er} arrondissement du
département de la Dordogne.

Sessior 1817.

1^{re} Partie.

1817-
m

Demandes en érection de Communes.

St Marcel

Les habitants de la paroisse de St Marcel,
demandent à être érigés en commune.

Ils ont les pièces à l'appui de cette
demande.

En les délibérations de communes intéressées,
On les prendra toutes d'inquiète et toutes les pièces
de cette affaire.

On l'avis de M. le Préfet,
après discussion approfondie;

Quatre des membres du Conseil ayant demandé la
séance close, il y a été procédé conformément à la loi.

Il en résulte du dépouillement du scrutin que huit membres
du Conseil ont été d'avis d'adopter la demande de la paroisse
de St Marcel, et de l'ériger en commune; Et deux autres
membres ont été d'avis de rejeter la demande.

En conséquence le conseil émet le vœu que la demande
soit accueillie.

Pour Copie conforme,
Le Conseiller de Préfecture général,
M. de

Préfecture
de la Drome.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. Egalité. Fraternité.

7^{ème} Division.

Valence, le 12 Août 1850.

St Marcel
Délimitation

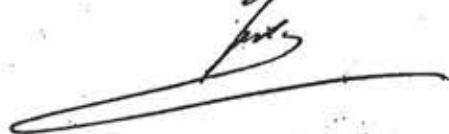
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser copie
d'une arrêté en date de ce jour, par lequel j'ai
désigné M. Parès du Molard, à l'effet d'opérer
la délimitation de la Commune de St Marcel, conformément
au plan annexé à la loi du 1^{er} juillet dernier.

Je vous prie d'en assurer l'exécution en ce qui
vous concerne.

Agnez, Monsieur le Maire, l'assurance
de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,



III - La création de la commune de Saint-Marcel

La nouvelle commune va naître après une longue procédure et une dernière tentative de contestation des conseils municipaux.

Une procédure longue

Avant de transmettre son rapport au ministre, le préfet sollicite l'avis du directeur des contributions directes. La crise économique puis politique avec la chute de la Monarchie de Juillet et la proclamation de la Seconde République, retarde considérablement l'activité des administrations. Le rapport du directeur des contributions directes constitue un atout supplémentaire pour les habitants de Saint-Marcel, puisque son avis est favorable à la demande. Il apporte en outre la preuve que la création de la commune ne provoquera pas de grands déséquilibres dans les budgets des communes dont on va distraire une part du territoire. Mais la France connaît encore des changements ministériels à la suite de l'élection à la présidence de Louis Napoléon Bonaparte, le 10 décembre 1848.

Le rapport final du préfet n'est transmis au ministre de l'intérieur que le 4 avril 1849. Au vu des différentes pièces, il recommande l'érection en commune particulière de Saint-Marcel et, contrairement à l'avis du conseil général, il prescrit que celle-ci soit rattachée au canton de Valence. L'absence de réponse de l'administration supérieure pousse le président de la commission syndicale, qui ne veut pas voir se reproduire la douloureuse expérience de 1832, à demander de réécrire au ministre le 8 août 1849. Le ministre de l'Intérieur répond au préfet, le 17 septembre 1849. Il a transmis le dossier au ministre de la justice afin que celui-ci donne son avis sur la question de savoir, dans le cas où le projet serait adopté, dans quel canton il conviendrait de faire dépendre la nouvelle commune. Le 7 décembre 1849, le ministre de la Justice donne sa réponse au ministre de l'Intérieur. Après avoir consulté le procureur général près la cour d'appel de Grenoble et le président de cette cour, il est d'avis que, *"dans l'intérêt des justiciables et de l'administration de la justice"*, la commune soit rattachée au canton de Valence.

Un nouveau rappel du préfet, le 4 avril 1850, lui apprendra que le projet a désormais été soumis à la sanction de l'assemblée législative. Mais avant de voir la solution de celle-ci, il convient de s'intéresser à l'ultime sursaut des conseils municipaux.

La tentative désespérée des conseils municipaux

Les maires et conseil municipaux d'Alixan, de Bourg-lès-Valence et Châteauneuf-sur-Isère comprennent tardivement qu'ils vont perdre "la bataille". Ils pouvaient espérer, comme en 1832, que l'administration supérieure ne ferait pas suivre l'affaire. Mais ils apprennent, en juin 1850, que la demande a été transmise à l'assemblée législative.

Ce sont les maires, Monsieur Thannaron pour Bourg-lès-Valence, Monsieur Trouiller pour Châteauneuf-sur-Isère et Monsieur Drevet pour Alixan qui vont principalement animer les délibérations des différents conseils municipaux.

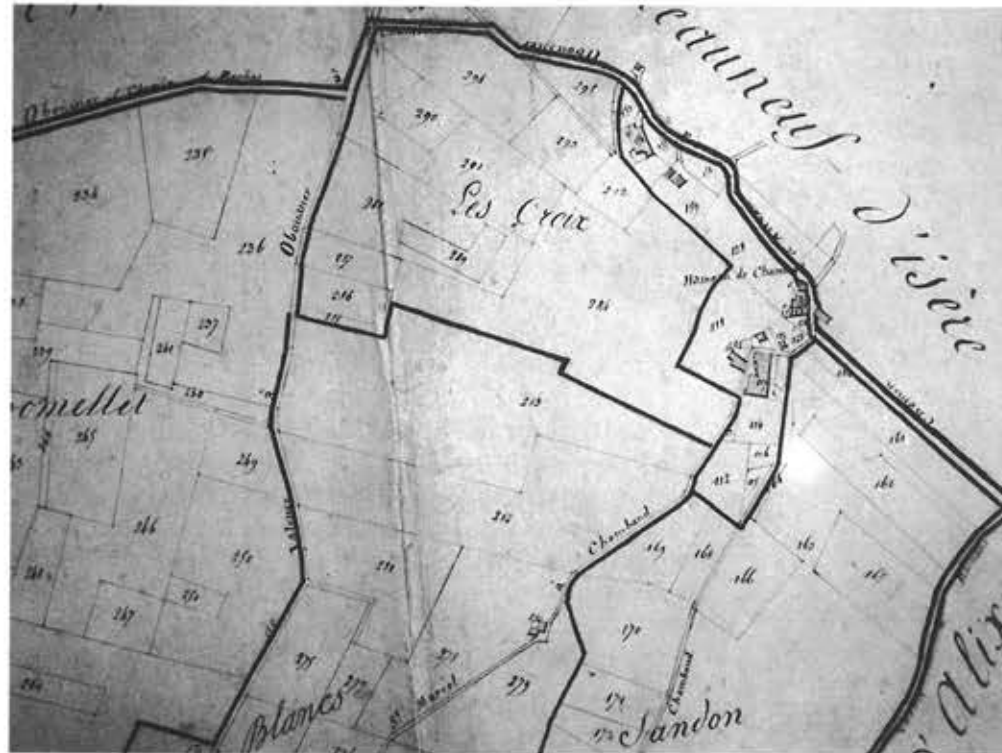
Les trois maires ne veulent pas rester sur ce constat d'échec. Ils vont proposer dans cette optique une nouvelle solution : un changement de délimitation doit être opéré sur les territoires *"des communes d'Alixan, Bourg-lès-Valence et Châteauneuf-sur-Isère, de manière à faire dépendre le hameau de Saint-Marcel d'une seule commune"*. Cette modification serait facile à réaliser : *"deux des trois communes cèdent à l'une d'entre elles toute la partie du hameau de Saint-Marcel qui leur appartient (et) celle-ci donne en échange (...) une partie de son territoire aux autres. Un adjoint de ladite commune serait placé au hameau. Il exercerait les fonctions de police et tiendrait les registres de l'état civil. Saint-Marcel aurait ainsi tous les avantages d'un chef lieu de commune sans en avoir les inconvénients et les dépenses"*.

Cette proposition des différents conseils montre qu'ils ont compris qu'ils devraient faire des concessions. Cependant, il faut observer que non seulement cette procédure sera longue et complexe, mais aussi qu'elle présuppose un accord entre les différentes communes sur la délimitation à venir. Il est intéressant, à ce propos, de remarquer que les maires d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère préfèrent s'abstenir de toute spéculation. Au contraire, le maire de Bourg-lès-Valence propose que le hameau soit cédé à sa commune qui donnera une partie de son territoire pour compenser. Il n'est pas très difficile de comprendre à quelle difficulté cette "solution" se trouvera confrontée. Il est symptomatique d'ailleurs que ni l'Administration, ni l'Assemblée législative n'en tiennent compte.

Par la très courte loi du 1er juillet 1850, Saint-Marcel devient le chef lieu d'une nouvelle commune formée des territoires distraits des communes d'Alixan, Bourg-lès-Valence,

Plan d'assemblage
du premier cadastre
1850

Un détail du plan parcellaire



Châteauneuf-sur-Isère et Valence. Celle-ci est rattachée au canton de Valence. Le préfet, par arrêté du 12 août 1850, nomme Monsieur de Barres du Molard, ancien géomètre, chef du premier plan cadastral pour *"opérer la délimitation de la commune de Saint-Marcel, conformément au plan annexé à la loi et de dresser le plan parcellaire de la commune par extraits des plans des communes démembrées"*.

Conclusion

Pendant vingt ans, les habitants du hameau de Saint-Marcel se sont battus pour voir leur paroisse s'ériger en commune. L'impression de délaissement et l'intérêt très relatif d'Alixan, Bourg-lès-Valence et Châteauneuf-sur-Isère, pour le hameau justifiaient ce combat. Néanmoins, l'opposition des communes est également compréhensible. Ces dernières voulaient défendre leurs intérêts respectifs. La question de savoir si ce combat a servi l'intérêt général ou non, reste cependant à résoudre.

Les trois communes l'ont soulevé à plusieurs reprises et notamment en préconisant la centralisation en vue d'une meilleure administration et d'une réduction des dépenses. A ce propos, rappelons que les communes prévoyaient de graves troubles dans les finances de Saint-Marcel. L'absence de registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Marcel, de 1850 à 1863 en rend la vérification difficile. Cependant nous devons signaler que le budget communal de 1863 est excédentaire.

Par opposition aux communes, les pétitionnaires voulaient une "décentralisation" or l'intérêt général ne demeure-t-il pas non plus dans une représentation plus proche du citoyen ? La commune, première cellule de l'organisation administrative de la France, permet ce rapprochement. Voilà peut être l'explication de l'attachement des français à cette véritable "exception culturelle".

Nous devons également tenter de voir quelle influence les changements de régime ont-ils eu sur la création de la commune. On pourrait présenter l'avènement de la IIe République comme l'élément ayant permis aux pétitionnaires de voir leur projet se réaliser. Nous adopterons une position plus nuancée. La République a pu se montrer favorable à une telle demande, néanmoins il faut remarquer que le processus avait déjà bien commencé lors de sa proclamation et que d'autres communes furent érigées avant et après celle-ci.

DE 1850 A NOS JOURS



Sculpture réalisée pour le 150ème anniversaire

Les archives municipales ayant disparu de 1850 à 1863, on trouve peu d'informations sur les premières années de vie communale.

On notera que le 26 octobre 1850 le conseil municipal et les plus forts contribuables, votent une imposition extraordinaire :

- pour les dépenses de toutes natures occasionnées par la création en commune du hameau de Saint-Marcel-lès-Valence : 1 200 Francs

- pour des réparations urgentes à l'église : 400 Francs. Il s'agit de la chapelle de Surel.

En 1852, le tableau de la population indique le nombre de 1450 personnes. Le journal des communes indique 1350 personnes en 1851.

En 1857, le ministère de l'Intérieur autorise la constitution d'un corps de sapeurs pompiers. On trouve dans les délibérations du conseil municipal, l'achat d'une pompe à incendie en 1863.

LE PATRIMOINE COMMUNAL

L'église Saint-Marcel de Javaisan

On peut dire que c'est autour de cette église datant du XI^e siècle (voir "l'histoire du Sel de Javaisan", page 96) que s'est bâtie une part de l'histoire de Saint-Marcel. Curieusement, la fin de son activité paroissiale coïncide, à quelques années près, avec la création de la commune. En effet c'est dans les années 1860 que les offices seront transférés dans la nouvelle église.

En 1854 la commune a un projet d'achat de presbytère, il s'agit de la maison paroissiale sur la place de l'église actuelle (ancienne cure). Dans les années 1860, l'église en mauvais état est louée à un négociant en grains et fourrage.

Au cours du XX^e siècle le langage local lui donne le nom de Chapelle de Surel. En 1922, elle devient salle des fêtes : affectation aux réunions, fêtes, conférences, concerts. Au début des années 1930, elle n'est plus entretenue, la toiture et les murs se détériorent.

La chapelle de Surel vers 1930



Le presbytère



En 1938, l'État engage l'expropriation de la chapelle de Surel, appartenant à la commune, et des terrains environnants, appartenant à Monsieur Apostoly, pour y installer le service des essences des armées. La durée de l'expropriation est très courte, la situation en Europe est préoccupante. Les travaux d'installation du dépôt des essences commencent rapidement. Le service des Armées aménage, dans cette chapelle, un logement pour le chef de dépôt, des bureaux et des locaux techniques.

Nota : les militaires ont su conserver avec justesse et bon sens l'architecture de cette construction qui est la plus ancienne du patrimoine de Saint-Marcel-lès-Valence.

En 1982, La chapelle est rachetée au ministère des Armées. Elle sera aménagée en mini-théâtre quelques années plus tard, dans le cadre d'un "Contrat Petite Ville".

Photo aérienne de 1958 :

- au premier plan : l'église en travaux de restauration,
- la chapelle de Surel propriété de l'armée
- la maison du garde barrières



Le théâtre de Surel

L'église et la vie paroissiale

En 1860 débute la construction de l'église actuelle.

Cet édifice donne de nombreux soucis aux Saint-Marcellois. Peu après sa construction, il faut abaisser la flèche du clocher pour des problèmes de solidité. Vers 1890, la voûte de la nef principale présente des fissures. Pour la consolider, il faut poser des tirants métalliques, très inesthétiques, afin d'éviter que les grands murs de la nef ne s'écartent. En 1910, plusieurs réparations sont effectuées sur cette voûte, l'église est momentanément fermée.

Le 18 août 1947, la paroisse édifie devant l'entrée du cimetière, la statue de Notre-Dame de Bon Secours, suite à un vœu paroissial du 15 août 1944 émis pour la protection du village pendant la quinzaine tragique.

En 1958, la voûte est démolie, les murs sont abaissés. Sous l'impulsion des curés Félix et Chaix, les habitants se sont beaucoup impliqués dans ce projet et sa réalisation. La toiture de l'église est reconstruite selon son ancienne forme. Dans cette opération, la grande nef a perdu six mètres de sa longueur. Pendant ces travaux les offices sont transférés dans un grand local acheté à Madame Charignon.

L'inauguration a lieu en 1959 : c'est une date historique pour la commune et la paroisse de Saint-Marcel. Monsieur Perreton, Maire, entouré des membres du conseil municipal, reçoit officiellement Monseigneur Vignancour (évêque de Valence), et lui remet l'église restaurée pour l'exercice du culte.



L'église avant 1958

L'église actuelle



A la fin des années 1970, le père Perollier et les paroissiens remplacent le faux plafond par une boiserie (lambris de plafond). Ce travail et la construction du porche d'entrée améliorent l'esthétique de l'édifice.



Statue de Notre-Dame de Bon Secours

Tombeau de la famille du général de Franconières



Le cimetière

Un cimetière existe à côté de la chapelle de Surel vraisemblablement depuis le XI^e siècle. Des vestiges ont été trouvés en 1939, au cours des travaux réalisés par le service des essences des Armées.

Suite aux réclamations des pétitionnaires, en 1847, les communes d'Alixan, de Châteauneuf-sur-Isère et de Bourg-lès-Valence décident de construire un nouveau cimetière sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère. Cette construction a lieu en 1849 sur la colline de Surel : c'est la première partie du cimetière actuel. La même année, le préfet de la Drôme prend un arrêté d'interdiction d'inhumer dans le cimetière situé à côté de la chapelle.

Vers 1870, certaines tombes du cimetière de la chapelle sont transférées au nouveau cimetière. En 1904, un agrandissement a lieu côté sud-ouest. Ensuite, deux autres agrandissements sont réalisés, l'un en 1967 côté sud-ouest, l'autre en 1997 côté nord-est avec la construction d'un columbarium.

Le columbarium





La Mairie et les services municipaux

Les premières archives de la commune ayant disparu, on ne connaît pas le lieu où se trouvait la première mairie de Saint-Marcel. Nous pouvons toutefois supposer que les conseillers municipaux se réunissaient au café Bouvier, premier maire de Saint-Marcel, ou chez son voisin, instituteur et propriétaire de l'école communale, Laurent Morel, deuxième maire de Saint-Marcel (voir le plan dans le chapitre écoles).

En 1880, la mairie s'installe dans les locaux achetés pour la réalisation des nouvelles écoles, en façade de la rue (place de la Musique actuelle).

A la réunion du conseil municipal du 20 janvier 1930, le maire rappelle à l'assemblée *qu'il y a lieu de s'occuper du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire avec mairie et de l'établissement d'une place publique qui manque totalement dans la commune*. Une commission de douze membres est nommée, les instituteurs y participent. Cette commission porte son choix sur les terrains Faucon et Vinet, à proximité du quartier de la gare.

Le projet complet est établi en 1935, sa réalisation commence en 1936, pour se terminer seulement en 1943 à cause de modifications du dossier et de difficultés de financement.

Il faut attendre jusqu'en 1943, pour effectuer la rentrée scolaire dans ces nouveaux locaux. Cet ensemble comporte : un groupe scolaire de cinq classes, quatre appartements, une salle d'éducation populaire (salle des fêtes), la mairie, la place publique, le petit terrain de sports situé rue des écoles. Dans les années 1950, il fait l'admiration des communes voisines, il est la fierté des Saint-Marcellois.

Groupe Hôtel de Ville, écoles en 1943





Hôtel de Ville actuel

En 1987, l'administration communale s'installe dans l'aile nord-est du bâtiment, dans des locaux scolaires désaffectés. On trouve au rez-de-chaussée, l'accueil du public et les services administratifs. Le premier étage est occupé par la salle du conseil municipal et par des salles de réunions. Le deuxième étage, où était installé le secrétariat, est à disposition d'associations locales et du syndicat mixte Rovaltain.

Le 13 mai 1945, Blanche Chapignat est élue conseillère municipale. Le nouveau maire est Frédéric Delaye. Pour la première fois à Saint-Marcel, une femme entre au conseil municipal, elle est nommée à la commission du bureau de bienfaisance et à la commission des fêtes.

En 1945, Antoine Cozzi, originaire de Montrigaud, remplace Monsieur Condamin au secrétariat de la mairie. C'est le début d'une longue carrière au service de la population qui durera jusqu'en 1977. Depuis Danielle Thoulouze assume la tâche de secrétaire générale de la mairie.

Dans les années 1960, avec l'évolution des besoins de la population la municipalité crée des services municipaux. En 1982, les services techniques s'installent dans les locaux annexes de la chapelle de Surel, achetés au ministère des Armées et en 1993, ils se déplacent dans les locaux de la coopérative fruitière "Stella Fruits", rue de la Liberté, rachetés par la commune.



Secrétariat de la mairie



Services techniques



Un conseil municipal dans les années 1950, pose pour la photo réalisée à l'occasion d'un élagage des platanes de la cour des écoles et de la place de la Mairie. Quatre maires de la commune pour la période de 1944 à 1965 figurent sur cette photo :

- Frédéric Delaye (2ème à droite, debout)
- Joseph Duc (1er à droite, accroupis)
- Fernand Courthial (3ème à gauche, debout)
- Jules Perreton (2ème à gauche, debout)

Les Maires de 1850 à nos jours...

Jean-Louis Bouvier	1850
Laurent Morel	1855
Général Baron de Labareyre	1863
Jacques Barnaud	1868
Claude Eynard	1870
Ferdinand Ducros	1871
Laurent Morel	1874
Benjamin Barnaud	1890
Joseph Rollet	1892
Jules Bleton	1908
Henri Bard	1919

Henri Berne	1925
Benjamin Chovet	1942
Frédéric Delaye	1945
Joseph Duc	1947
Fernand Courthial	1953
Jules Perreton	1959
Pierre Stevenin	1965
Roger Dietz	1983
Laurent Jullien	1989
Pierre Stevenin	1995
Jacques Barnaud	1996



Général Baron de la Barceyre



Pierre Stévenin



Roger Dietz



Laurent Jullien



Jacques Barnaud

Les écoles

C'est entre 1825-1830 que sont créées les premières écoles communales rurales pour les garçons et vers 1845 pour les filles. Les communes n'ayant, pour la plupart, que de faibles ressources font payer aux parents une redevance, car la gratuité de l'enseignement n'est pas tout à fait possible.

La loi Guizot de juin 1833, fait obligation à toute commune d'ouvrir une école de garçons. La loi Pelet de juillet 1836 incite, mais sans obligation, à faire de même pour les écoles de filles. La loi Falloux de 1850 sur la liberté de l'enseignement, renforce la création d'écoles.

En 1820 une commune sur cinq, en 1834 une commune sur deux, en 1847 85% des communes ont leur école. De plus, les communes ont la charge du logement et des salaires des instituteurs, des locaux des écoles, des fournitures..., ce qui, pour elles, représente souvent une très lourde charge.

En 1863, la mairie loue des locaux à Monsieur Bosc, pour une école de filles. Quelques indications nous permettent de supposer que ces locaux sont situés environ à cinquante mètres à l'est du carrefour de l'avenue de Provence et de la rue de l'Eglise, à hauteur des n°36/38. Il s'agit d'une école communale avec 23 élèves qui a pour institutrice Mme Tardieu, sœur congréganiste.



Façade de l'école (1880-1943) :
entrée des filles et des garçons séparée par la mairie

En 1870, la mairie renouvelle un bail à loyer, à Monsieur Morel, pour l'école communale de garçons. Monsieur Morel, le propriétaire des lieux, est l'instituteur d'une des deux classes qui fonctionnent dans cet établissement (actuellement sur la place de la Musique, voir le plan ci-contre).

En 1874, Laurent Morel, maire de Saint-Marcel-lès-Valence et instituteur, achète les propriétés Morel, Bouvier et Roche (voir plan ci-contre) pour la construction de nouvelles écoles. Les travaux sont terminés en 1880. L'école ouvre la même année, avec deux classes de garçons et deux classes de filles. Cette construction existe encore aujourd'hui, c'est le bâtiment actuel de l'école de Musique. Sur le plan, nous voyons aussi que la mairie s'est installée dans les locaux achetés. Cette école a fonctionné jusqu'en 1943.

En 1880, l'institutrice congréganiste est remplacée par une institutrice civile. En 1881, est instituée la gratuité totale pour tous les enfants par Jules Ferry, président du conseil des Ministres.

En 1884, Madame Vigne, en religion sœur Marie Augustine du Saint-Sacrement, achète à Frédéric Barnaud, la maison de l'angle route nationale, place de la Musique (côté sud), pour y créer une école catholique de filles qui a compté 46 élèves en 1888. Vingt ans après, en 1904, la maison est vendue, l'école est fermée.

En 1905, le président du Conseil des ministres prône la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui amène la municipalité de Saint-Marcel, sur pétition familiale, à demander et obtenir le remplacement des institutrices congréganistes par des institutrices laïques.

Le 15 décembre 1904, une circulaire du préfet invite les municipalités à assurer le balayage des classes qui était effectué depuis des temps immémoriaux par les élèves. Cependant, il faudra attendre 1908, pour voir apparaître une personne à gage chargée de cette mission.

En 1930, une école "enfantine 6-8 ans" est ouverte dans un logement d'instituteurs à côté de la mairie (voir plan ci-contre). Pendant un quart de siècle, Mlle Appaix a été la première institutrice de tous les enfants de Saint-Marcel.

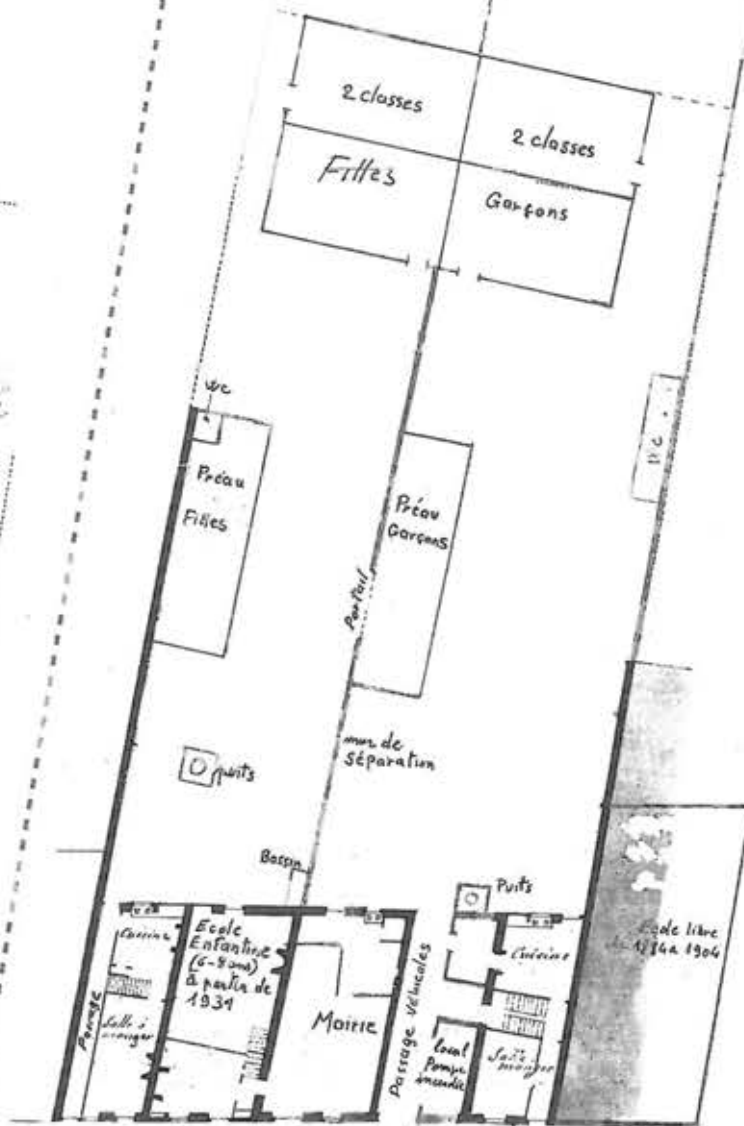
**Locaux et terrains achetés
par la commune en 1874**



Reale Nazionale de' Cavalieri di Valente.

14-2-1212

Plan des lieux entre 1880 et 1943



Route Nationale de Gravel à Valence.



Ecole des garçons en 1893



*Ecole des filles en 1902**



*Classes de garçons en 1939
avec les instituteurs
André Blanc (à gauche)
et Gaston Icard (à droite)*



*Classe enfantine avec
Mlle Simone Appaix en 1939*



Photo Doisneau : vieux bureaux d'école

Entre 1918 et 1930, les petites classes étaient équipées de bureaux de bois, alignés en quatre ou cinq rangs, dont les encrriers soigneusement remplis d'encre violette, étaient prêts à recevoir les plumes gauloises ou "sergent Major" destinées à assurer les pleins et les déliés des pages d'écriture.

En 1943, la rentrée des écoles s'effectue au groupe de la nouvelle mairie avec cinq classes primaires.

En 1945, la cantine scolaire ouvre ses portes dans les locaux du nouveau groupe. Jusque là, les écoliers portaient leurs besaces et mangeaient dans la cour, dans les salles de classes ou dans des familles. Vers 1935, ils pouvaient même, être servis dans certains cafés du village (Berry, Roche, Format).

En janvier 1971, deux classes maternelles sont créées au groupe scolaire mairie, pour une quarantaine d'enfants.

En 1972, six classes sont ouvertes au groupe scolaire des Combes, six autres classes en 1974. Cette école est inaugurée le 18 février 1975, elle prend le nom d'André Blanc en souvenir de l'instituteur du village pris dans une rafle pendant la quinzaine tragique (voir page 51). En 1975 est créée l'école maternelle André Blanc.



Classe de filles de 1945

De 1977 à 1984, l'effectif passe de 375 à 244 élèves en primaire et de 195 à 147 en maternelle, ce qui entraîne la fermeture d'une classe en primaire à André Blanc. Ensuite les effectifs régressent jusqu'en 1996 et provoquent la fermeture de l'école primaire mairie et le regroupement à l'école André Blanc. Depuis, avec l'arrivée de nouveaux lotissements, les effectifs en hausse avoisinent les 500 élèves.



Ecole maternelle, du groupe scolaire mairie, restaurée en 1995



Depuis les années 1970, de nouvelles disciplines sont enseignées à Saint-Marcel : musique et éducation sportive, initiation aux langues (anglais, allemand). Ces cours sont pris en charge financièrement par la commune.

En 1985, les premiers ordinateurs font leur apparition.

La construction d'un nouveau préau et l'aménagement de l'ancien permettent la création de deux salles supplémentaires. Ce sont les derniers travaux effectués au groupe André Blanc qui enregistre l'ouverture d'une treizième classe primaire à la rentrée 99.



*Ecole maternelle
André Blanc*



Avant 1914 : le centre du village, à gauche le café Format



Le café de la mairie et Paul Format qui devient le bureau de poste dans les années 1920

Le bureau des Postes et Télégraphes en 1914



Format Prop. photo

ST-MARCEL-LÈS-VALENCE - Haut du village

Le service des Postes

C'est en 1895 que sera créé le premier bureau de poste. Précédemment Saint-Marcel était desservi par Valence.

En 1897 la société du Chemin de Fer (P.L.M.) peut établir des liaisons de télégraphie privée sur les lignes longeant la voie ferrée. Cette société prévoit que les télégrammes seront distribués par le café Format situé au centre du village.

En 1914, on trouve l'existence d'un bureau de "poste et télégraphe". On peut encore reconnaître sur la photo (page ci-contre en bas), la façade de ce bureau, situé avenue de Provence, sur la droite en direction de Romans, à hauteur du n°33.

Dans les années 1920, le bureau des postes est ouvert aux services télégraphique et téléphonique. Ce bureau est situé avenue de Provence, face à l'arrêt des bus de la place de la Musique, en lieu et place du "café de la mairie et Paul Format".

Ce bureau a été transféré vers 1975 dans les locaux construits par la commune au centre commercial des Monettes.



Dans les années 1920, le nouveau bureau PTT à la place du café Paul Format tenu par M. Tardi



Le bureau de Poste depuis 1975

LES VOIES DE COMMUNICATION

Les routes

Sur le plan routier, suite à la loi de 1866, trois journées de "prestation" (travaux sur les chemins vicinaux) sont demandées à chaque famille, en plus des impositions. Ces travaux consistent à rapporter des graviers de petit calibre sur les chemins vicinaux, pour les maintenir en bon état de circulation.

Le franchissement de la côte du calvaire, actuellement côte de Surel, est réalisé en 1874. Il s'agit de la nouvelle route en direction de Châteauneuf-sur-Isère pour laquelle il faut choisir entre un tunnel ou une tranchée. Le creusement de "la tranchée" (le nom est resté dans le langage local) est adopté pour trois raisons : le coût est moins élevé (300 francs), les travaux sont plus faciles à étaler dans le temps, les matériaux extraits peuvent être utilisés pour l'entretien des chemins vicinaux.

En 1892, 176 véhicules traversent le village, sur la route nationale 92, chaque jour. Les riverains, les commerces, les cafés sont intéressés par cette animation.

Les années 1900 annoncent la fin prochaine de l'époque des diligences. L'automobile arrive et pose les premiers problèmes.

L'entrée du village, côté sud



ST-MARCEL-LÈS-VALENCE — Entrée du village

Phot. J. J. J.

*Arrêté du 1^{er} Septembre 1908
réglementant la vitesse des Automobiles
dans la traversée du Village.*

*Nous, Maire de St-Marcel-lès-Valence, soussigné,
Vu les articles 97 et 98 de la Loi du 5 Avril 1884.
Vu la délibération municipale en date du 3 Août 1908
Considérant que les intérêts économiques des visiteurs automo-
biles dans la traversée du village de St-Marcel à
faute occasionner à maintes reprises des accidents et
a donné lieu à des plaintes fréquentes de la part
des habitants;*

Arrêtons :

*Art. 1. La vitesse des automobiles ne devra pas
excéder huit kilomètres à l'heure dans l'intérieur
de l'agglomération de St-Marcel-lès-Valence.*

*Art. 2. La gendarmerie et le garde-champêtre
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exé-
cution du présent arrêté.*

Fait à St-Marcel-lès-Valence, le 1^{er} Sept. 1908

Le Maire

*En pour exécution immédiate
Valence, le 7 Septembre 1908*

*Par le Préfet de la Drôme
le Secrétaire général.*



J. J. J.

A propos de la vitesse de circulation, on s'attardera sur les évolutions suivantes :

- arrêté du 1er septembre 1908 : 8 km/heure
- arrêté du 14 mai 1928 : 20 km/heure
- arrêté du 24 avril 1949 : 50 km/heure

En 1926, le goudronnage de la route Valence-Romans est réalisé.

En 1970, le pont de la Roche enjambant la voie ferrée est élargi pour permettre le passage des nouveaux matériels agricoles (moissonneuses-batteuses). Les pierres du parapet sont récupérées et sont installées sur la place du Monument. Elles servent de bancs publics.

Dans les années 1970-1980, le trafic routier augmente de plus en plus : il atteint 18 000 véhicules/jour avec des pointes de trafic beaucoup plus importantes. Le projet de raccordement autoroutier de la vallée de l'Isère sur l'autoroute A7 n'avance pas. La commune avec le concours du ministère de l'Équipement inscrit sur le plan sommaire d'urbanisme un tracé de la future déviation du village. Le chantier commence en 1986. Le passage en tranchée sur une grande longueur, la construction de murs antibruit, le rétablissement des voies de communication sur le réseau communal (trois passages inférieurs, deux passages supérieurs, deux carrefours de raccordement), le remembrement des parcelles affectées sont autant d'éléments qui font la réussite de cette réalisation. Celle-ci apporte un mieux vivre au centre du village. Roger Dietz, maire et le conseil municipal de l'époque, ont eu la lourde tâche de mener à bien cette délicate opération, inaugurée en 1990.

Vue sur la déviation



La voie ferrée

En 1845, la ville de Romans demande son raccordement, par voie ferrée, sur la vallée du Rhône, en passant par Châteauneuf-sur-Isère pour aboutir à Tain-l'Hermitage.

En 1855, la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille (PLM) atteint Valence.

En 1859, il est décidé que la future voie ferrée Valence-Grenoble devienne une concession du PLM. Son itinéraire passant par Saint-Marcel est fixé en 1862. La construction démarre aussitôt. Elle est ouverte au trafic, sur une voie, en 1864. Le trajet Valence-Romans dure 45 minutes : il est rapide et confortable et il séduit environ soixante voyageurs par jour.



Le concasseur sur la colline de Surel

Le souvenir de ces importants travaux s'est transmis au cours des générations de Saint-Marcellois. Des hommes de la commune ont été embauchés pour la construction de cette voie ferrée. Le travail consistait à extraire et à concasser des graviers sur différents sites, le long de la colline. Cette voie ferrée a favorisé la plantation de vignobles sur la région en améliorant la commercialisation des vins.

En 1907, les transports ferroviaires se développent, il est nécessaire de construire la deuxième voie. Les habitants de Saint-Marcel-lès-Valence utilisent régulièrement le train entre Valence et Romans jusqu'à la fin des années 1960, date à laquelle le service des voyageurs est fermé.



La gare assure aussi le transport des marchandises : vaches, attelages de bœufs et de chevaux de traits, grains et fourrages, betteraves à sucre, charbon pour le chauffage, expédition vers les fonderies de l'Est de la France d'une terre spéciale pour les moulages, réception de matériels pour l'agriculture, livraisons de produits pétroliers pour le dépôt militaire et pour les sociétés "Stelline" et "Toneline", livraison de bois pour les Établissements Cessieux, d'engrais pour la coopérati-

ve agricole et expédition de fruits. L'activité de la gare cesse dans les années 1970.

En 1994, les bâtiments de la gare sont démolis, dans le cadre général des travaux de rénovation et d'électrification de la voie ferrée.

En 1991, le raccordement de la nouvelle voie T.G.V. sur la gare de Valence, nécessite la construction de cinq ouvrages



Troupeau de jeunes bovins fraîchement débarqués de la gare



La camionnette de M. Lambert pour la livraison du charbon

SAINT-MARCEL-les-VALÉNGE (Ardèche) — Vue d'ensemble des Dépôts d'Essence



Entrepôts Stelline et Toneline à l'emplacement des futurs Ets Cessieux

importants pour l'amélioration des liaisons routières coupées par la voie ferrée : deux ponts, trois passages inférieurs. Ces constructions remplacent tous les passages à niveau. Leur raccordement au réseau routier de la commune supprime les risques liés au franchissement de la voie ferrée et améliore les conditions de circulation. Le maire, Laurent Jullien, et son conseil municipal, ont bien géré les difficiles problèmes liés au rétablissement des voies de circulation.

Gros œuvre de la nouvelle gare TGV



*Passage de la route de Châteauneuf
sous la ligne du TGV avant
son raccordement sur la déviation
du village*

La construction actuelle de la nouvelle ligne T.G.V. Paris-Méditerranée et son espace gare, au nord-est de la commune, apportent d'autres bouleversements importants au paysage Saint-Marcellois, dans l'attente des conséquences économiques qui y seront associées.

L'eau potable

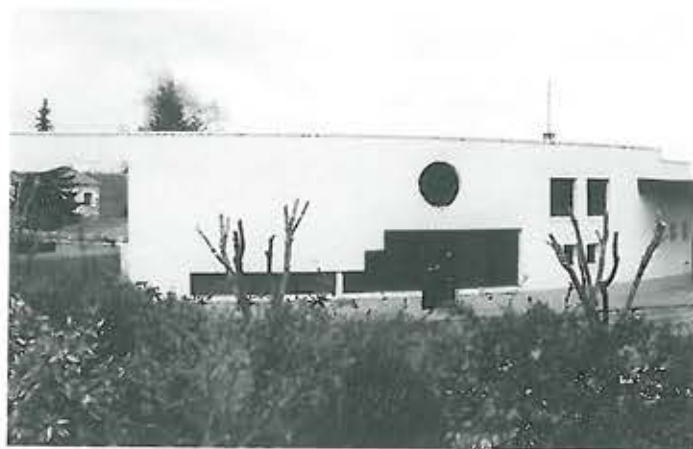
L'eau a toujours été un sujet de discussion. Dans certains quartiers, avant l'arrivée de l'eau courante, il y avait un puits public ou communal : les petits Eynards, Thodure. D'autres sont en copropriété comme aux Mirabeaux. Cela engendrait des querelles de voisinage.

L'eau de pluie est recueillie dans des bassins ou des citernes maçonnés où elle sera puisée à l'aide d'une "casse", d'un puisard ou d'une pompe à bras. Ce sont des réserves qui servent surtout à l'abreuvement des animaux de ferme et à l'arrosage des jardins.

Le puisage de l'eau dans les puits s'effectue avec un seau accroché à une corde. Quelques puits fonctionnent avec un treuil actionné manuellement. L'apparition de pompes à chaîne, actionnées avec une manivelle, constitue un progrès important.



*Pompe
à chaîne
au quartier
Sandon*



Siège et services du S.I.E.P.V.

Le premier réseau d'eau potable est construit en 1892 par la société des eaux de Saint Didier. Ce réseau alimente les maisons du village, trois fontaines publiques (deux sur l'avenue de Provence et une place de l'Église), les écoles et, au passage de la conduite, le hameau des Petits Eynards.

En 1952, est créé le Syndicat intercommunal des eaux de la plaine de Valence (SIEPV), avec Alixan, Chabeuil, Malissard et Montélier. Le maire de Saint-Marcel, Fernand Courthial, s'investit beaucoup dans cette réalisation. Les premiers travaux du syndicat ont lieu sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence, en 1960. Ils concernent l'alimentation en eau potable des hameaux de Thodure, des Petits Eynards et du village, pour une centaine d'abonnés. En 1966, les travaux se poursuivent en campagne.

Dans les années 1980, toutes les maisons de la commune sont desservies.

L'eau d'irrigation

En 1799, un dossier relate un projet de construction de canal d'arrosage, qui conduirait les eaux de la Bourne et de l'Isère sur la plaine de Valence. Ce n'est qu'en 1878 que les travaux sont entrepris par la "société de la Bourne" qui en assure aussi l'exploitation.

En 1930, plusieurs communes créent le Syndicat intercommunal du canal de la Bourne. Saint-Marcel y adhère. Cet organisme a su faire face à l'énorme demande en irrigation



*Le canal secondaire n°2 dans la traversée de St-Marcel.
Hors d'usage depuis 1995*



*Moto pompe permettant de passer d'un réseau en canaux
à une irrigation par aspersion au quartier Caillat*

des vingt quatre communes adhérentes. Il a géré et modernisé ce très important réseau qui a fortement contribué au développement économique de la commune.

Vers 1950, les agriculteurs installent des pompes individuels à partir des canaux d'irrigation. Dans les années 1960, le réseau passe progressivement à une distribution par conduites sous pression. Dans les années 1970, il est étendu aux zones urbanisées. Dans son ensemble, ce syndicat intercommunal arrose actuellement environ 10 000 hectares.



la Barberolle vers le quartier des Dêbeaux

Le ruisseau "La Barberolle"

Ce ruisseau qui s'écoule au sud de la commune, prend sa source dans les versants du territoire de Barbières. Son débit est très variable. Depuis des temps très anciens, ses crues se perdent en totalité dans les basses terres d'Alixan, il n'y a donc pas d'exutoire important vers le Rhône. Peu à peu, les terres étant drainées et cultivées, les débits ont régulièrement augmenté au moment des crues. Celles-ci se répandent sur les terres de Saint-Marcel et de Bourg-lès-Valence et causent des dégâts aux riverains. En 1961, est créé le Syndicat intercommunal de la Barberolle. La commune de Saint-Marcel-lès-Valence y adhère et apporte, sur son territoire, une solution aux problèmes évoqués en regroupant les propriétaires des berges sur le projet d'un curage important du lit de ce ruisseau et en construisant des ponts pouvant absorber les crues.

Quelques anecdotes sur l'eau

Au quartier le Rat où l'eau courante n'arrive qu'en 1966, Lucien Bonnardel racontait : *"Pour la consommation personnelle, nous avons un puits de 45 mètres de profondeur. Il faut descendre le seau doucement pour éviter de heurter la paroi et de polluer l'eau, puis remonter lentement pour faire en sorte que le seau ne se vide pas"*.

Chez Melle Perrin, quartier des Mirabeaux, il reste les vestiges d'une construction édifiée par le canal de la Bourne :

- dans le jardin une cuve ronde agrémentée d'un jet d'eau central servait à l'arrosage

- à l'extérieur, un lavoir public couvert dont une large lucarne donnait plus de lumière aux lavandières. Ce lavoir comportait des tringles permettant la pose de planches à laver. Il était alimenté dix mois par an, en abonnement continu par les eaux de la Bourne.



Bassin lavoir public



Bassin d'agrément datant de la construction du réseau d'irrigation

L'assainissement

La construction du réseau des égouts et de la station d'épuration des eaux usées commence en 1970. Saint-Marcel est un des premiers villages du secteur à se doter d'équipements de ce type. Quelques années plus tard, il est nécessaire de réaliser la deuxième tranche de la station d'épuration prévue pour une population de 4 000 habitants sur une durée de vingt ans. L'expansion de la commune et les nouvelles normes européennes vont entraîner la mise en œuvre d'un grand projet collectif de la couronne valentinoise qui verra le jour au début des années 2000.

L'électricité

Au début du siècle, le courant électrique est fourni par la société "les Forces Motrices du Vercors". Plusieurs petites entreprises installent les lignes électriques. En 1911 les travaux d'éclairage électrique des maisons du village se réalisent. Ils se poursuivront à partir de 1926 dans la campagne. A partir de 1970, les réseaux électriques se renforcent sur l'ensemble du territoire (plans quinquennaux). La commune est encore classée dans les communes rurales, l'EDF ne prend en charge que 50% des travaux.

Les ordures ménagères

En 1959 est créé le service de ramassage des ordures ménagères qui nécessite l'achat d'un camion. Le service est attribué à une société extérieure en 1971. Aujourd'hui de nouvelles règles concernant le tri sélectif sont devenues nécessaires pour la protection de notre environnement.

<u>Décret Municipal du 9 juin 1959</u>	
Vu la loi du 5 avril 1884, articles 31 et 37	
Vu l'article 471 du code pénal;	
Vu la délibération du conseil Municipal en date du 25 février 1959, créant un service de ramassage des ordures ménagères	
Vu la délibération du 7 juin 1959, fixant une taxe d'enlèvement des ordures ménagères;	
Arrête :	
Art. 1 ^{er}	Les habitants de l'agglomération de Saint-Marcel la Vallée sont tenus de balayer devant leur maison;
Art. 2 ^e	Tous les déchets, détritus ou ordures ménagères seront recueillis dans des poubelles réglementaires munies d'un couvercle afin que les animaux domestiques ne fassent tomber leur contenu sur la voie publique;

LES PERIODES DE GUERRE

1914-1918

Le 28 juillet 1914, c'est la déclaration de guerre avec l'Allemagne suivie, le 2 août, de la mobilisation générale. C'est le début de "La grande guerre" de 1914-1918 où l'on a utilisé des armes de destruction massive : canons, mitrailleuses. Le village, loin du front des combats, a servi de base arrière et de départ pour l'est de la France. Pendant ces quatre ans, les femmes et les enfants remplacent les hommes pour les travaux des champs.



Un sous-officier en permission à St-Marcel

Chargement de fourrage par le 6ème régiment d'artillerie lourde



Soldats au repas au village en 1914-18

Comme partout en France, cette guerre a laissé des traces au sein de la population locale. Sur le monument aux morts, cinquante deux noms rappellent ce massacre.

1939-1945

En septembre 1939 l'état de guerre entre la France et l'Allemagne mobilise les hommes de 20 à 40 ans. Les troupes allemandes s'arrêtent sur les bords de l'Isère, l'armistice avec l'Allemagne est signé en juin 1940. Deux hommes sont morts au combat, six sont prisonniers en Allemagne.

Un poste de défense du village quelques jours avant l'armistice de 1940





Monument aux Morts des deux guerres

En juin 1940, l'aviation allemande lâche une bombe de gros calibre, équipée de fortes sirènes, qui tombe à l'est du cimetière. Ces bombes étaient utilisées pour démoraliser la population.

Aux derniers jours de la guerre, des nids de mitrailleuses sont disposés autour du village pour résister à l'avance des troupes allemandes. Le vieux rouleau communal sert de barrage à l'entrée du village. L'Armistice a été signé avant l'affrontement et la France passe en régime d'occupation.

Notre région est en zone libre jusqu'à la fin de l'année 1942. Elle sera ensuite occupée par les troupes allemandes jusqu'à la libération en août 1944. C'est la période des restrictions alimentaires (tickets d'alimentation) et des prélèvements sur les faibles productions agricoles (céréales).

Les troupes alliées débarquent en Provence et libèrent la commune, en août 1944. Le curé Morin de la paroisse de Saint-Marcel relate les événements de cette libération dans une brochure intitulée "la quinzaine tragique 15-31 août 1944, récit d'un témoin".

En résumé :

Mardi 15 août : bombardement de Valence par les avions américains, un bombardier est touché par l'artillerie allemande. Il s'écrase au quartier du Rat.

17 août : les hommes du maquis attaquent un train de munitions en gare de Saint-Marcel, deux soldats allemands sont tués. Les patrouilles allemandes cherchent des maquisards (hommes du maquis : entrés dans la résistance à l'occupant) dans toute la commune. Dix sept hommes du village sont arrêtés, tous sont libérés dans l'après-midi, sauf notre instituteur André Blanc qui vraisemblablement a été fusillé au fort Mont-Luc à Lyon.

22 août : vers huit heures, les maquisards attaquent deux véhicules allemands à l'entrée du village. L'artillerie ennemie riposte. Vers 13 heures, les obus atteignent la nouvelle école et l'église. Les tirs reprennent à 16 heures, les obus tombent au-delà de l'église, à l'est du village.

23 août : combats entre soldats allemands et un groupe de maquisards. Sept d'entre eux sont faits prisonniers, ils seront fusillés dans la journée. Les tirs d'artillerie reprennent, cinq maisons sont brûlées.

24 août : arrivée des premiers chars d'assaut américains, ils attaquent l'armée allemande sur la route de Valence, les maquisards participent aux combats.

29 août : retraite massive de l'armée allemande.

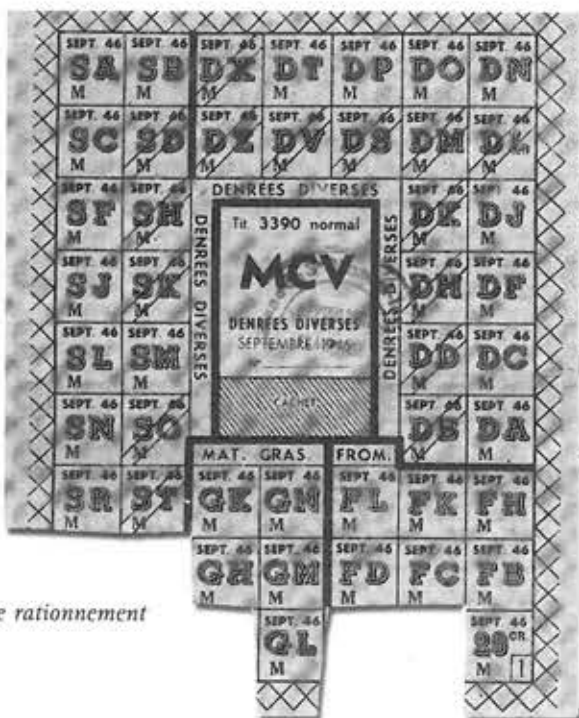
31 août : le village est définitivement libéré par l'armée américaine, qui pénètre dans le village par la route des Petits Eynards.

Nous leur donnons tous les fruits, tomates, melons..., qui n'avaient pas été cueillis depuis plus de quinze jours. Ils nous donnent des bonbons, des cigarettes, des rations alimentaires, des paquets de chewing-gum. Les Saint-Marcellois sont heureux, ils reviennent dans leur maison.

Pendant la période 1940-1945, deux Saint-Marcellois sont tués au cours des événements de la quinzaine tragique et quatre autres suite à des actions de résistance à l'occupant. Les familles des prisonniers en Allemagne, attendront encore jusqu'en avril-mai-juin 1945, les retours d'une mobilisation et d'une captivité qui a duré presque six ans. Le 25 mars 1945, a eu lieu l'inauguration du monument des fusillés du 23 août 1944, où sont inscrits les sept noms de résistants fusillés à Saint-Marcel, pendant la quinzaine tragique. Le 23 août 1999, le square qui l'accueille reçoit le nom de "Souvenir Français".



Monument des fusillés du 23 Août 1944



Ticket de rationnement



Carte de rapatrié d'un prisonnier de 39-45

LE RATIONNEMENT EN JUILLET

Vichy, 22 juin. — Le secrétaire d'Etat au Ravitaillement communique :

Le taux des rations du mois de juillet va paraître au « Journal Officiel ». Il est résumé dans le tableau ci-dessous.

L'examen de ce tableau fait ressortir un nouvel effort du gouvernement en faveur de la jeunesse. Tous les jeunes gens âgés de 13 à 21 ans formeront désormais une nouvelle catégorie, dénommée « J 3 ». Cette catégorie « J 3 » aura droit au même taux de rations de pain que les travailleurs, soit une ration quotidienne de 355 grammes. Cela représente une augmentation de 75 grammes de pain par jour. Il importe, en effet, qu'à l'âge de sa pleine croissance, la jeunesse ne soit pas privée du pain qui lui est nécessaire.

L'opinion sera certainement sensible à l'effort accompli par le gouvernement en faveur de la jeunesse, malgré les difficultés de l'heure présente.

Le mois dernier, la ration de viande n'a pu être distribuée intégralement dans les grands centres urbains, les consommateurs ont souvent été obligés d'échanger leurs tickets de 60 et de 30 grammes de viande contre des légumes secs. Or, en ce qui concerne les campagnes, le gouvernement vient de prendre des mesures favorables à l'élevage des porcs. Les éleveurs peuvent désormais se réserver la moitié des produits de leur élevage, jusqu'à concurrence de 2 porcs par an au maximum sans aucune remise de tickets de viande.

Il a donc paru juste de donner aux préfets le pouvoir de réduire la ration de viande dans les campagnes pour que les villes puissent utiliser intégralement tous leurs tickets de viande. En conséquence, si la ration de viande a été maintenue à 250 grammes par semaine dans les villes, par contre, dans les campagnes, elle variera de 130 à 250 grammes, selon les facilités d'approvisionnement.

PAIN

E. (moins de 3 ans).....	100 gr.
J.1 (de 3 à 6 ans).....	200 gr.
J.2 (de 6 à 13 ans).....	275 gr.
J.3 (de 13 à 21 ans).....	350 gr.
A. (de 21 à 70 ans).....	275 gr.
V. (plus de 70 ans).....	200 gr.
T. (travailleurs).....	350 gr.
C. (cultivateurs).....	350 gr.

Tous les tickets lettres E, V, A, J,

T ou C valent uniformément 200 grammes chacun.

A la place de 100 grammes de pain, vous pouvez obtenir : soit 70 grammes de biscuits, gressins ou pains de régime, soit une quantité de biscuiterie dont la teneur en farine est de 75 grammes, soit 75 grammes de farine, qu'il s'agisse de farine ordinaire, de farine de légumes secs ou de produits amygdacés ou de farines dites « alimentaires », soit 75 grammes de semoule, grains perlés ou mondés, flocons de toutes céréales.

Chaque feuille de pain est divisée en deux parties : les tickets portant le chiffre 1 sont valables du 1^{er} au 15 juillet; les tickets portant le chiffre 2 sont valables du 16 au 31 juillet.

VIANDE

- Ration par semaine :
1. Communes urbaines :... 250 gr.
 2. Communes rurales de 130 à 250 gr.

Les feuilles de viande sont de deux modèles. Dans les communes urbaines, il sera remis aux consommateurs des feuilles de viande dont les tickets-chiffres donneront droit à une ration de 250 grammes de viande par semaine. Ces tickets-chiffres se répartissent comme suit : 6 tickets de 90 grammes, 6 tickets de 60 grammes, 7 tickets de 30 grammes.

Les tickets-lettres BA BB sont sans valeur.

Dans les communes rurales, il sera remis aux consommateurs des feuilles de viande dont les tickets-chiffres correspondront approximativement à une ration de 130 grammes de viande par semaine; ces tickets-chiffres se répartissent comme suit : 6 tickets de 60 grammes, 7 tickets de 30 grammes. En outre, les préfets pourront attribuer une valeur de 90 grammes à un ou plusieurs des 6 tickets-lettres B.C, B.D, B.E, B.F, B.G, et B.H.

La ration de chaque commune sera déterminée en fonction de ses ressources et de ses facilités d'approvisionnement. Les tickets-lettres BA et BB sont sans valeur.

TRAVAILLEURS DE FORCE

Les travailleurs de force recevront une ration supplémentaire de viande de :

- 1^{re} catégorie : 450 gr. pour le mois.
 - 2^e catégorie : 900 gr. pour le mois.
- Ces rations supplémentaires seront délivrées contre remise des tickets spéciaux de viande pour « travailleurs de force » qui portent le chiffre 90.

FROMAGE

Ration par semaine : 60 grammes.

Les tickets de la feuille de fromage sont répartis comme suit : 11 tickets-chiffres de 20 grammes chacun; 5 tickets-lettres FA, FB, FC, FD, FE, valant chacun 10 grammes.



Le tracteur à pétrole de M. Robert équipé d'un moteur électrique pour l'entraînement de la batteuse

Quelques anecdotes :

Pendant la guerre, un habitant du hameau des Robins allait chercher des pains de plastic à l'aérodrome de la Trésorerie près de Chabeuil et les ramenaient, cachés sous des betteraves dans un tombereau tiré par son cheval. La Résistance venait en prendre livraison ensuite contre des bons. Un peu partout dans ses écuries, il stockait de l'essence également pour la Résistance.

Dans une ferme, un vieux tracteur, qui avait avantageusement remplacé le cheval, entraînait un concasseur (une grosse meule en fonte) qui permettait de moudre le blé. Quelques balles de grains "échappaient" aux contrôles. Elles servaient à faire du pain pour tout le quartier. Pour faire moins de bruit, le pot d'échappement du tracteur était alors partiellement enterré.

Faute de produits chimiques adaptés à la destruction des doryphores, les enfants des écoles les ramassent dans les champs de pommes de terre, pour ensuite les brûler.

Le carburant pour les tracteurs est rare. Monsieur Robert, entrepreneur de battages, a installé sur son tracteur un moteur électrique, branché sur le réseau communal, pour battre les céréales. Le moteur du tracteur ne sert qu'à déplacer la batteuse de ferme en ferme.

Le 15 août 1944, des bombardements ont lieu à Valence. La présence de longues rames de wagons, stationnées sur la voie ferrée, l'existence du dépôt d'essence militaire, peuvent provoquer d'autres bombardements par les avions américains. Les événements du 17 août font craindre que l'occupant ne commette des représailles. Une grande partie de la population du village se réfugie dans les grottes champignonnières ou dans les fermes éloignées du village.

La cave voûtée de la ferme Chaix (XVIII^e siècle) au quartier Mathias, sert d'abri aux habitants du quartier. L'accès se fait par un soupirail à l'aide d'une échelle.



En août 1944, l'armée allemande bat en retraite, elle craint les attaques des avions américains ou anglais. Les occupants d'un char blindé allemand demandent, sous la menace des armes, à un habitant des Petits Eynards, de se cacher dans une écurie.

Les forces alliées, et la Première armée française du général de Lattre-de-Tassigny débarquent en Provence et remontent la vallée du Rhône. Le dépôt militaire des essences de Saint-Marcel sert de lieu de ravitaillement à ces convois, pendant plusieurs jours. Les installations existantes sont insuffisantes, trois rampes de plusieurs postes de distribution sont installées à la hâte rue des Champs et sur le terrain jouxtant cette rue. Ce dépôt est alimenté par un double pipeline remontant la vallée du Rhône, posé en surface du sol. Les réservoirs, les jerricans des véhicules et les camions chargés de fûts de 200 litres sont remplis par les soldats. Ils manipulent l'essence avec une telle désinvolture que de nombreux litres se répandent dans le village aux environs de la boulangerie de l'église. Convoyée par le caniveau qui borde la rue (ancien passage à niveau de la route de Châteauneuf) l'essence se répand dans les puits environnants, où plus légère que l'eau elle sera recueillie par les habitants du village.

Trois familles de Saint-Marcel sont accueillies dans deux fermes de Châteauneuf-sur-Isère.

L'agriculture

Au début du XIX^e siècle, la partie haute du territoire de Saint-Marcel-lès-Valence, au-dessus de la colline de Surel, est occupée de "bois taillis". Les habitations sont peu nombreuses.

La partie basse, au-dessous de la colline, est plus habitée. On y trouve des constructions le long de la route Valence-Grenoble, les hameaux de : Javaisan, Letrau, Laye, Thodure, les Petits Eynards, les Mirabeaux, Mathias, les plaines, Sandon.

En 1850, la commune de Saint-Marcel-lès-Valence a une population de 1 325 habitants. Elle compte 280 exploitations agricoles, pour la plupart de petits propriétaires, une trentaine de fermiers ou métayers, 156 journaliers et 90 domestiques. On trouve deux domaines agricoles importants : le Plovier et Franconières (Gotheron). Les hommes ont souvent deux métiers, ils sont paysans et artisans ou commerçants (charron, forgeron, boulanger, fournier, cabaretier, commerçant, tuilier, bourrelier...). Le sol est graveleux, pierreux, donc sec pendant l'été. Les prairies naturelles sont rares. Le cheptel est essentiellement composé d'ovins, de quelques porcs et vaches. On dénombre 400 chèvres, 86 chevaux de trait et 23 bœufs.

Nota : en 1860, la population rurale de la France atteint le chiffre maximum de toute son histoire

Le 30 novembre 1874, on trouve l'existence d'une foire à Saint-Marcel. On peut supposer qu'elle a eu lieu pendant plusieurs années. A cette époque, les foires étaient nombreuses dans la région.

Les cultures sont vivrières : céréales (froment, seigle, sarrasin), fruits (amandiers, noyers), légumes (pommes de terre)... Le vignoble se développe dans la région. Les ventes de laine brute des "tondailles", tonte des moutons, constituent aussi un faible revenu. Le bois de chauffage est rare, il fait l'objet de nombreuses disputes.

Le mûrier caractérise le paysage campagnard. Cet arbre rustique est planté en bordure des champs sous forme de haies appelées "pourettes" ou en grands arbres dispersés ou alignés. Ces plantations sont bien entretenues, elles servent à la nourriture du ver à soie.



Attelage et vieille charrue à Sandon



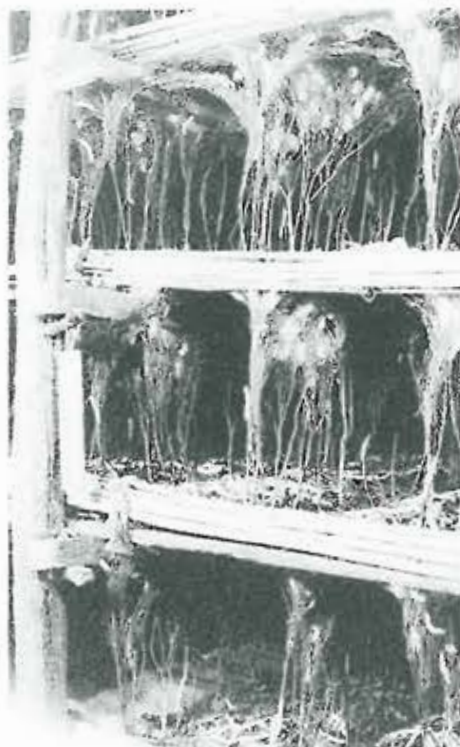
*Tonte des brebis**



Une "pourette" : mûriers plantés en haies taillées tous les trois ans pour le ramassage des feuilles

La sériciculture (élevage du ver à soie) est une ressource importante qui va disparaître totalement à la fin des années 1950, suite à la concurrence des pays asiatiques et à une maladie du bombyx qui pénalise les rendements.

*Claies pour l'élevage
du ver à soie*



*Débourrage des cocons
ou "décoconnage"*



Appareil de bouchage des bouteilles de vins mousseux

Vers la fin du XIXe siècle, la culture de la vigne subit de gros dégâts causés par un insecte : le phylloxéra. Il faut attendre le début du XXe siècle, avec l'arrivée des plants hybrides américains, pour reconstituer le vignoble qui, le plus souvent, ne sert qu'à la consommation familiale. Vers 1910, on trouve des vignes au quartier "Caillat" qui produisent un mousseux de qualité élaboré selon la méthode champenoise. En 1925, quelques viticulteurs utilisent les services de coopératives pour la vinification et la commercialisation de leur produit. Le négoce en vin se développe.



Appareil
de bouchage
des bouteilles
des vins de
la Maison
Bourne

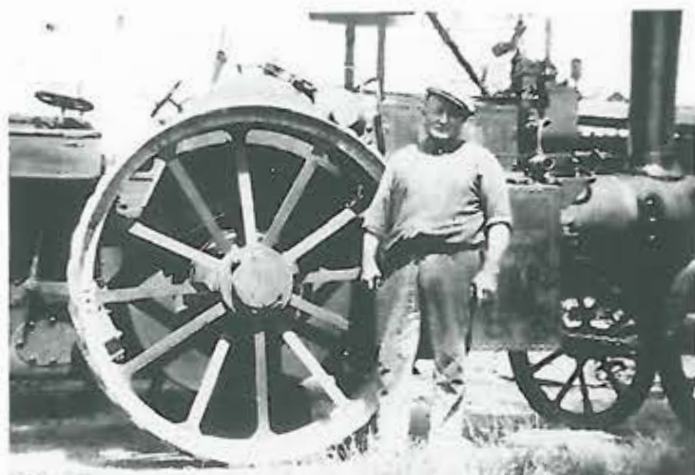
Mulets et bœufs tirant un brabant



Au début du XXe siècle, l'agriculture se modernise. Les charrues et autres appareils de moisson et de fenaison se perfectionnent. Les paysans utilisent des attelages de bœufs, mulets, chevaux, de plus en plus forts. Les jachères ont disparu, elles sont remplacées par le blé et la luzerne. Le maïs cultivé sur de petites surfaces, est utilisé pour la nourriture du bétail. Les rendements sont faibles car c'est une céréale qui a besoin de beaucoup d'eau. L'effeuillage de l'épi se pratique entre voisins, l'automne, à la veillée. Les ventes de grains et fourrages constituent des ressources en forte progres-

sion. C'est l'époque de la "presse à bras", presse à fourrage. Cet appareil sert à la fabrication des bottes, il fonctionne à la force des bras. On fabrique les bottes à l'unité, elles pèsent 90 kg.

Les premières machines à traction mécanique sont appelées locomobiles ou locomotives routières. Elles sont équipées d'une machine à vapeur alimentée avec des briques de charbon. Ensuite, les moteurs à pétrole équipent une nouvelle génération de tracteurs, dont les roues sont à crampons métalliques. L'utilisation des moissonneuses lieuses se généralise. Les entreprises de battage et de pressage vont dans les fermes avec des matériels de plus en plus performants. Ces matériels sont remplacés par les moissonneuses batteuses vers 1950.



La routière d'Henri Miribel au quartier Sanson

Une moissonneuse lieuse



"Egraineuse" à épis de maïs pour les animaux de la ferme



Une routière tirant une charrue défonceuse dite "balance" servant au gros labour et au défrichage. On remarque au premier plan la réserve de briques de charbon pour alimenter la routière

Dans les années 1930, l'arboriculture s'instaure lentement sur des parcelles irriguées. Les fruits se vendent sur les marchés locaux. Les plantations de pêchers remplacent en partie les cultures traditionnelles (grains, fourrages).

La culture de semences sélectionnées par contrat avec les graineteries, la culture de la lavande pour les parfumeries, le maraîchage, le tabac, les betteraves à sucre constituent des ressources complémentaires non négligeables.

En 1942, le conseil municipal obtient l'autorisation de cultiver le tabac à Saint-Marcel.

Une distillerie pour le marc de raisins et divers fruits, et une distillerie pour l'extraction de l'essence de lavande existent aux quartiers des Mirabeaux et des Petits Eynards.

La distillerie de M. Vivet au quartier Mirabeaux



Batteuse et monte paille



Charrette pour le ramassage des "cuches" de fourrage



Presse associé à la batteuse pour le bottelage des pailles



Tomberau pour le ramassage des betteraves à sucre et stockées au bord des champs en attente de transport à la sucrerie



Tracteur avec roues à crampons métalliques



Tracteur Ford Ferguson 1948



Salle d'emballage de pêches



Un négociant en fruits



Un verger de pêchers

Après la guerre 1939-1945, l'agriculture se développe rapidement. L'arrivée des tracteurs et matériels américains (plan Marshall en 1948), l'ouverture des marchés sur les grandes villes, la modernisation des méthodes de culture, la restauration des réseaux d'irrigation, puis l'ouverture de plus en plus concrète vers la Communauté Européenne sont des facteurs à la base d'une croissance rapide.

Le premier tracteur du plan Marshall, un Ford Ferguson de 28 CV arrive à la gare du village. Tous les enfants des écoles assistent au débarquement. Cet engin est attribué à une CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole).

Vers 1950, les agriculteurs se spécialisent dans la culture du pêcher. Avec leurs voisins de Châteauneuf-sur-Isère et de Bourg-lès-Valence, ils constituent une zone très spécialisée dans cette culture. La qualité des produits de ces vergers acquiert une grande renommée. Sur ce territoire, le négoce des fruits se développe rapidement. Les négociants, les coopératives et les groupements de producteurs y contribuent largement. En 1954 un marché est créé sur la place de la mairie pour les producteurs de fruits et légumes, suivi en 1957 par la mise en place d'un pont bascule pour le pesage de ces produits dont la quantité ne cesse d'augmenter. Depuis quelques années, les cultures fruitières ont tendance à se diversifier : abricotiers, cerisiers, pommiers, kiwis, fournissent des productions complémentaires. Les vergers de pêchers restent cependant les plus nombreux.

Aujourd'hui le monde agricole ne compte guère plus d'une trentaine d'exploitations sur une surface qui représente les deux tiers de la superficie totale de la commune environ. Les céréales et l'arboriculture se partagent l'essentiel du territoire cultivé.

Domaine de Gotheron

Pendant plusieurs siècles, ce domaine a été la propriété d'une famille noble dont un des descendants connus est Paul Etienne Charles de Lamorte Charrens de Franconnière, inhumé dans le cimetière de Saint-Marcel. Ce haut dignitaire de l'armée française est général de brigade ; il est conseiller municipal de la commune de Saint-Marcel en 1870.

Théodore Juvet, natif de Bourg-lès-Valence, achète ce domaine, qu'il lègue à la Société des agriculteurs de la Drôme (SAD). Il meurt en 1905.

Ce legs est réalisé en 1922 par Madame Veuve Juvet. Elle a exprimé le désir que "la société légataire conserve ce domaine et y effectue des essais et des expériences agricoles pratiques". La SAD est autorisée par un décret du Conseil d'État à accepter ce legs en 1927.

Les terres agricoles sont louées à des exploitants agricoles. Les bâtiments servent à l'école ménagère agricole jusqu'en 1933.

En 1962, la Société des agriculteurs de la Drôme cède par un bail emphytéotique le domaine de Gotheron et les terres de la ferme Marquet à l'Institut national de recherche agronomique (INRA), organisme de 8500 agents. Les conditions du legs sont ainsi remplies.

Plantation en expérimentation



Vue générale du Domaine

Ce domaine s'étend sur 90 hectares : 22 ha de bois sur lesquels l'aménagement d'un sentier botanique est en projet, et 66 ha pour la mise en culture de végétaux destinés aux expérimentations.

Ces recherches ont pour but :

- l'étude du comportement des plantes (ex : fourrage) et d'arbres fruitiers (pêchers, abricotiers, pommiers, cerisiers...)
- l'expérimentation de nouvelles variétés en adaptation régionale (abricotiers)
- l'étude de méthodes de cultures en agriculture raisonnée et en agriculture biologique.

Ce domaine héberge également d'autres services :

- l'ACTA (Association de coordination des techniques agricoles)
- le GRAB (Groupement de recherche en agriculture biologique)
- le SRPV (Service régional de protection des végétaux)

Ces services avec l'INRA totalisent un effectif allant de 50 à 80 personnes en emploi permanent, vacataires et stagiaires.

Entre ces différentes structures et la Société des agriculteurs de la Drôme existent des comités de liaison dont l'objectif est d'établir à moyen terme des collaborations techniques plus étroites.

Artisanat et Commerce

La situation du village sur une voie de communication importante a favorisé le développement artisanal et commercial.

Parmi les différentes activités, on recense entre autres :

Dans les années 1870 : deux pharmaciens, une sage-femme, un bureau de tabac au café Bouvier.

En 1890 : la boulangerie Aimé Delaine.

En 1914 :

- un magasin de modes
- le forgeron et maréchal-ferrant Lambert pour la réparation des matériels agricoles et le ferrage des animaux de trait
- le bourrelier-cafetier Barbier au centre du village
- un atelier de charronnerie pour la construction et réparation des charrettes
- le café Robichon au hameau des Petits Eynards

Dans les années 1920 :

- l'atelier de soierie Samon dans une impasse de la rue de l'Eglise
- les menuiseries Bichon et Raymond
- les boulangeries Audrat et Laurent-Albert Baudran
- le cordonnier et marchand de chaussures Caillet
- le plombier et ferblantier Roupioz
- le marchand et réparateur de cycles Beaumont
- plusieurs recettes buralistes
- l'hôtel-restaurant Apostoly
- les négociants en grains et fourrages Berry et Albert Baudran.



Terrasse du café Robichon au quartier des Petits Eynards - 1914

Dans les années 1930 :

- des couturières pour la confection des vêtements sur mesure et "à façon" (la cliente fournit le tissu)
- le garage Viossat
- l'épicerie et le salon de coiffure Archinard
- le bureau de tabac Cotte
- les maçons Sibeud, Boissieux et Courthial
- le marchand et réparateur de cycles Albert Mathieu
- le représentant de vente à domicile de tissus et linge de maison, Gabriel Oboussier
- le pont-bascule de M. Talon pour le pesage des produits agricoles (fourrage, paille, bois...)
- le commerce Chovet (semences et plants de pommes de terre)



Magasin de mode



Forge de M. Lambert



Boulangerie Baudran : plusieurs générations de boulangères de la même famille

Magasin cycles de M. et Mme Mathieu



Café Barbier

Plombier-ferblantier : M. Roupioz





Deux époques de l'Hôtel de Provence

Dans les années 1950 :

- l'électricien et plombier René Miribel qui installe des pompes dans les puits jusqu'à 55m de profondeur (ces travaux améliorent beaucoup le confort des habitations)
- les boucheries Buisson et Durand, avenue de Provence.
- la droguerie Pacalin
- le cordonnier et marchand de chaussures Couriol

De 1939 à 1945, un médecin, le Docteur Trabaud, est installé au village. Ensuite les habitants font venir les médecins de Valence. Il faut attendre 1969, pour qu'un nouveau médecin, le Docteur Lafaix, exerce sur la commune.

Même s'il a connu quelques évolutions naturelles au fil des ans, on peut dire que le secteur artisanal et commercial est resté relativement stable et traditionnel jusqu'aux années 1960/1970. A partir de cette période sa transformation est beaucoup plus profonde. Elle est liée à :

- l'évolution de l'urbanisation qui a implanté une nouvelle population dans les lotissements situés à l'écart de l'artère principale.
- la création de zones artisanales et commerciales dans lesquelles s'implantent des structures de grande taille qui proposent d'autres types de services.
- la proximité de grands centres agglomérés comme Valence et Romans qui élargissent leur rayon d'action.
- la modification des modes de vie où la notion de proximité n'est plus un facteur essentiel pour la population.

Tout ceci explique le nouveau visage de ce secteur économique, un visage où l'on voit disparaître quelques activités traditionnelles déportées vers les nouveaux centres d'activités situés sur la commune ou à l'extérieur.

Les "petits commerces" restent concentrés dans l'avenue de Provence, nom qui a été donné à l'ancienne route nationale Valence-Romans. Le remodelage de la voirie et de son environnement devraient donner un caractère plus urbain au centre du village, une image propre à recréer un centre de vie.



Epicierie Archinard



L'URBANISATION

Le nouveau plan cadastral est établi en 1951. Ce travail, effectué par un bureau de géomètres, consiste à faire un relevé précis de toutes les parcelles de la commune. Il est le document officiel qui sert de base à la gestion administrative des propriétés et au calcul des impôts locaux. Il est périodiquement remis à jour.

En 1965, les constructions des habitations et des réseaux sont réglementées par un texte départemental qui ne prend pas en considération les problèmes de zonages et d'équipements.

Les demandes de constructions individuelles et de lotissements sont de plus en plus fortes. Elles conduisent à établir en 1967, ce qui a été appelé un "plan sommaire d'urbanisme", agréé par le ministère de l'Équipement. Ce nouveau règlement permet d'autoriser les constructions selon ses dispositions et d'organiser l'urbanisation en fonction des moyens dont dispose la commune, pour l'établissement des équipements collectifs.

Vue aérienne du village vers 1955



photo ci-contre
Vue aérienne du village
1996



Vues aériennes - 1986

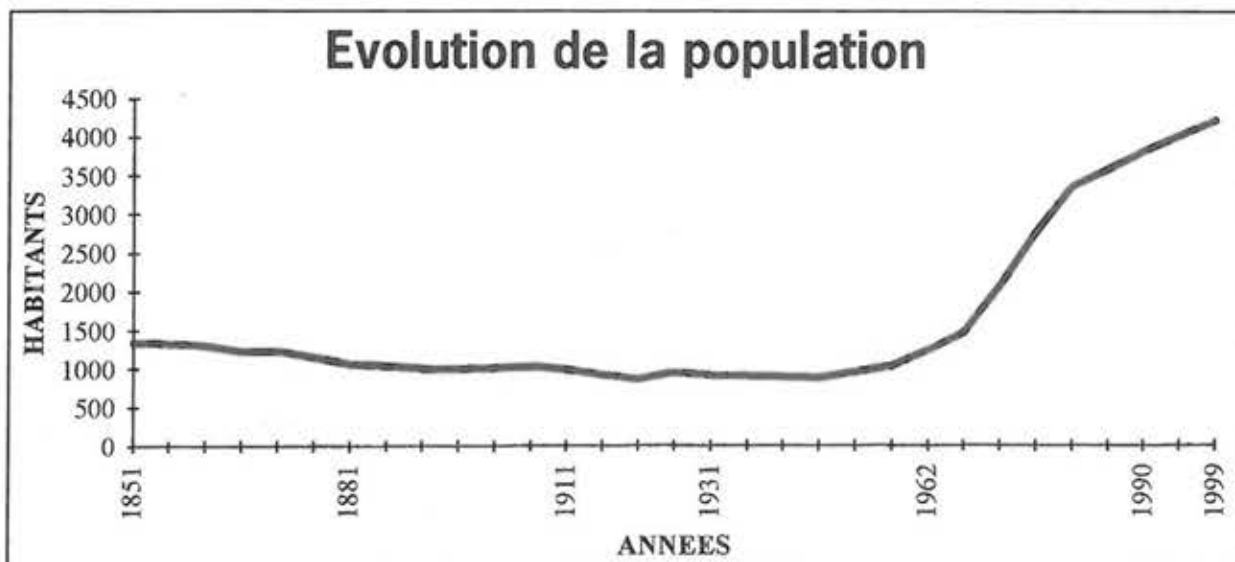


En 1969, la commune a réalisé le lotissement des Combes et en 1972, la zone d'aménagement concerté des Monettes. Ce sont les premières opérations structurantes du village (terrain de rugby, écoles André Blanc, HLM, nouvelle poste, voiries de liaisons). Ensuite, le ministère de l'Équipement propose la loi d'orientation foncière qui concerne l'élaboration des plans d'occupation des sols. La commune de Saint-Marcel-lès-Valence établit ce document en 1975. Depuis, il est révisé périodiquement. Il sert à maîtriser le développement de l'habitat et des zones d'activités, il impose la nécessité de prévoir les espaces indispensables à la vie de la collectivité. Pierre Stévenin, maire de Saint-Marcel-lès-Valence, de 1965 à 1983, et les conseils municipaux de cette époque, se sont investis dans cette urbanisation et dans les équipements nécessaires au développement de la commune.

L'activité économique se développe dès la fin des années 1960, avec notamment l'arrivée d'entreprises importantes comme Estour en 1969, puis Markal et la menuiserie Juge au début des années 1970. Les zones d'activités se structurent progressivement : en 1974 est créée la zone artisanale de Ponsoyes à la sortie est du village, puis à partir de 1976 la zone des Plaines, où s'implantent des entreprises plus importantes à vocation commerciale pour la plupart. Aujourd'hui ce dernier espace compte une dizaine d'entreprises, à la limite du périmètre de la gare TGV.

Au début des années 1990 une nouvelle zone à vocation plus industrielle se développe à l'ouest du hameau de Mathias. Elle compte une douzaine d'entreprises à ce jour. Aujourd'hui quelques implantations se regroupent à l'entrée Est du village. Elles pourraient marquer le début d'une nouvelle zone. Par ailleurs, la commune a dédié des espaces importants aux activités industrielles ou commerciales, aux quartiers de Laye et de Plovier. Ces espaces et notamment celui de Laye, ont fait l'objet de divers projets d'envergure, les premiers remontant au début des années 1970. Pour des raisons diverses liées à la proximité de l'agglomération valentinoise ou aux projets d'infrastructures routières et autoroutières, ils n'ont jamais abouti. Les nouvelles données relatives à l'entrée de la commune dans l'agglomération valentinoise et à l'évolution du contournement autoroutier pourraient déclencher le développement de ce secteur idéalement placé, à la périphérie du "Grand Valence".

Evolution de la population



L'EVOLUTION du CADRE de VIE

En 1850, les Saint-Marcellois sont en majorité occupés à travailler la terre pour se nourrir, 82% des actifs sont des paysans propriétaires, des journaliers ou des domestiques agricoles. On produit des végétaux et on élève des animaux en priorité pour les besoins familiaux.

Vers 1880, les chaussures de cuir remplacent les sabots et les galoches. Au début du XXe siècle, les habits sont confectionnés par les tailleurs, couturières et modistes.

En 1866, 523 Saint-Marcellois sur un total de 1 226 habitants ne savent ni lire ni écrire. Cette population a autre chose à faire qu'à s'instruire. Toutefois, à Saint-Marcel-lès-Valence existe un projet d'ouverture de cours pour adultes. Les difficultés d'organisation de ces cours font que ce projet ne sera jamais réalisé.



*Le café Format à l'enseigne Coulet.
La rue de l'église est élargie.*



*Un mariage de
Saint-Marcellois
dans les années
1930 à
la terrasse
du Café-Hôtel
de Provence*

Jusqu'en 1922, les habitants de Saint-Marcel n'ont pas d'équipements publics pour se divertir. Les festivités se déroulent à l'extérieur et dans les nombreux cafés, auberges ou restaurants du village. Dans les années 1930, les jeunes de Saint-Marcel se rencontrent au café Format à l'enseigne Coulet, où ils peuvent danser au son d'un orgue de Barbarie.

A partir de 1922, les Saint-Marcellois peuvent se réunir et exercer leurs activités festives à la Chapelle de Surel, qui est remplacée en 1943, par la salle des fêtes actuelle.

Dans les années 1960, les équipements publics sont de plus en plus indispensables pour le bon fonctionnement de la vie associative. Les associations existantes : Harmonie-Javeysans, Croix-Rouge, Anciens Combattants, Parents d'élèves, Chasse, Boules et les nouvelles : MJC, Rugby club, 3ème Âge, Pétanque..., se développent rapidement et le nombre des adhérents augmente. Dans les années qui vont suivre, les conseils municipaux successifs vont s'attacher à construire les équipements nécessaires à la vie de ces associations..

En 1968, la place du monument est créée. Elle permet d'édifier le nouveau monument aux morts (sculptrice Nicole Algan), ainsi qu'une aire de jeux très appréciée par les boulistes, à la belle saison.

Place du Monument



La démolition des bâtiments de l'ancienne mairie et école permet la création de la place de la Musique qui aère considérablement le centre du village.

En 1969, les premiers achats de terrains pour les équipements sportifs sont réalisés. Ils concernent le terrain de rugby des Combes qui sera équipé d'un éclairage pour les entraînements nocturnes dès 1974. Les terrains de foot et les courts de tennis seront ensuite aménagés aux Margillières.

En 1973, la commune achète le bois de Thodure aux héritiers d'une vieille famille Saint-Marcelloise : les Garnier de Labareyre. Eugène Garnier de Labareyre fut général de corps d'Armée, puis maire de Saint-Marcel-lès-Valence en 1863. Beaucoup de Saint-Marcellois se souviennent d'un descendant de cette famille, le baron de Labareyre, personnage attachant et populaire, qui vécut au château de Thodure, jusqu'en 1962. Ce bois et l'achat d'une parcelle attenante en 1983, constituent un ensemble de plus de quatre hectares de parc naturel. De nombreux Saint-Marcellois participent à son nettoyage, dans un grand élan de générosité et de bonne humeur. Cet espace équipé d'un chalet est un lieu très agréable où les associations et les familles de Saint-Marcel aiment se rencontrer. Le chalet occupé par la MJC au centre du village est déplacé au bois de Thodure.

Le stade des Combes





Le bois de Thodure

En 1983 est construit le parking de l'église rue des Chabottes.

En 1985, grâce à l'établissement d'un "contrat petite ville", la commune réalise :

- le réaménagement de la salle des fêtes avec loges pour artistes et la construction d'une entrée latérale équipée d'un foyer-bar,
- l'aménagement des locaux de la mairie dans les classes scolaires désaffectées,
- l'aménagement de la chapelle de Surel en mini-théâtre,
- la construction de la nouvelle MJC,
- l'agrandissement des locaux de la Société de musique,
- le parking de la rue de l'Eglise,
- l'espace de jonction entre la place de la Musique et la rue des Petits Eynards.

En cette fin de siècle, les dernières réalisations importantes sont :

- le restaurant scolaire André Blanc
 - la rénovation de la maternelle mairie
 - le réaménagement de la place de la Musique
 - la construction de la crèche halte-garderie,
 - la rénovation du groupe scolaire André Blanc
 - la rénovation de l'avenue de Provence
- donnant un caractère plus urbain au centre ville.



Pendant l'installation du chalet de Thodure



Vue du parc de la MJC



La Maison de la Musique

Le Musée de l'Auto

En 1979, M. Noël Lambert, passionné de voitures et de motos, décide de collectionner des automobiles et de construire un musée pour les exposer. Ce musée, d'une surface de 2 300 mètres carrés, est ouvert en 1981 sous le nom de "musée de la vieille auto". Il offre une collection de 127 très belles pièces allant de 1903 à 1957. Les modèles sont remarquables par leur beauté et leur rareté. De nombreux grands constructeurs y sont représentés. Les circuits touristiques inscrivent ce musée dans leur programme. On dénombre 32 000 visiteurs en 1985. Malgré son succès, l'établissement ne sera pas viable car les coûts sont beaucoup trop importants. Aucune solution d'aide publique n'étant trouvée, il ferme ses portes en 1987. C'est un coup dur pour l'image de marque de la commune.



Rolls-Royce Phantom 1 - 1934



Rolls-Royce Phantom 1 - 1929 - Carrosserie aluminium



Renault 40 CV - 1924 - Voiture officielle du président Doumergue

LA VIE ASSOCIATIVE

Cantine scolaire

Le 20 août 1949, une nouvelle association "loi 1901" est créée et gérée par des parents bénévoles et des membres de droit : instituteurs et élus. Elle s'appelle "Association cantine scolaire des œuvres laïques". Les repas sont confectionnés avec des produits régionaux et parfois à l'aide de produits fournis par les agriculteurs de Saint-Marcel-lès-Valence. En septembre 1991, une deuxième cantine voit le jour au groupe scolaire André Blanc, avec une cuisine toujours traditionnelle mais plus performante. Le personnel a toujours su garder le côté convivial des repas avec les enfants.

Le conseil de Parents d'Elèves

C'est vers les années 1970 que s'est créé le conseil de parents d'élèves. Au départ, il n'y a qu'une association de parents d'élèves qui regroupe sous la bannière FCPE toutes les tendances. Elle est l'interlocuteur des enseignants et de la Municipalité. En 1983, une deuxième association la PEEP, se joint au conseil de parents d'élèves. Les deux fédérations participent à la vie de l'école, et donnent leur avis sur la gestion des activités scolaires. Depuis 1982, elles organisent la fête des écoles en fin d'année scolaire et elles sont également impliquées dans la gestion de la cantine scolaire.

Maison des Jeunes et de la Culture

La MJC est née officiellement le 24 janvier 1967, mais ses activités ont commencé dès l'année 1966. Elle a pour but d'offrir à la population jeune et adulte, des activités récréatives et éducatives, tout en amenant chacun à devenir un citoyen actif et responsable.

D'abord créée pour l'accueil des jeunes, elle occupe les locaux de l'ancienne mairie (place de la Musique actuelle), avant de s'installer dans un chalet préfabriqué venant des jeux olympiques de Grenoble, en 1969, puis rue de l'Etrau, en 1989. La MJC regroupe de multiples activités. Depuis sa création, plus de soixante dix ont vu le jour, certaines ont disparu, d'autres se sont développées : l'allemand, le modélisme, les sections gym, la poterie... D'autres encore ont pris leur indépendance :



Vue générale de la MJC

le foot en 1991, le tennis en 1995, le club de billard en 1999. La bibliothèque communale est également gérée par la MJC : c'est une des bibliothèques les plus réputées du département, grâce au dynamisme de son équipe bénévole, qui multiplie les activités en faveur de la lecture à la portée de tous.

La section judo de la MJC est née à l'automne 1966. C'est le temps de la coupe du 1er mai, une compétition qui remporte un vif succès à son époque. D'année en année, les judokas ont porté haut et loin le nom de leur club sur les tatamis de France. C'est avec une fierté légitime que les dirigeants et les entraîneurs ont enregistré la promotion au grade de ceinture noire de sept judokas entièrement formés au club, au cours de la saison 1998/99. Aujourd'hui, le club réunit environ 75 licenciés, regroupant les enfants de 6 à 18 ans et quelques adultes.

La section judo de la MJC





Chorale "La Boîte à Chansons" en 1998

La chorale de la MJC se constitue en 1969. Le 19 mars 1988, elle prend le nom de "la boîte à chansons". De nombreuses rencontres interchorales ont lieu dans la région, en Allemagne, en Roumanie et avec le Portugal. A plusieurs reprises le rassemblement de la chorale et de l'harmonie a produit des concerts de grande qualité.

Le secteur jeune de la MJC qui a repris des couleurs grâce au recrutement d'un animateur professionnel, a vu se réaliser un certain nombre de projets, ces dernières années : une rampe de skate en 1998, la cave à musique (une salle de répétition pour tous les groupes de musique).

Par ailleurs, la MJC gère le chalet de Méaudre, loué à des particuliers ou à des groupes. Chaque année, la MJC y organise des camps d'été et d'hiver pour les enfants et les jeunes.

Elle est aussi là pour coordonner des activités phares comme le carnaval, le forum des associations, les feux de la St-Jean.

Avec ses mille adhérents, plus de vingt salariés, mais aussi ses bénévoles actifs, elle occupe une place importante sur la commune, avec la volonté de faire vivre l'éducation populaire.

Association du Jumelage

En mai 1978, quatre allemands d'Ingoldingen viennent à Saint-Marcel, en septembre de la même année, neuf français vont à Ingoldingen. C'est le début d'échanges fructueux entre les deux communes. Ces rencontres commencent toujours par la réception dans les familles. Les réunions par regroupements d'amis s'organisent, les grandes fêtes de la bière dans la région d'Ingoldingen restent inoubliables. Les neuf cents ans de la commune d'Ingoldingen et le centenaire de l'harmonie de Saint-Marcel sont des moments très forts.

Le jumelage est officialisé le 15 mai 1982 par Pierre Stévenin, maire de Saint-Marcel et Karl Zeller, maire d'Ingoldingen.

Cent soixante allemands sont accueillis, dont la "Musikverein" d'Ingoldingen. Plus de 1 600 personnes participent, sous chapiteau, à une grande nuitée de spectacle, musique et soirée dansante, 1 476 repas sont servis par l'association. Un an après, le 6 juin 1983, deux cent quatre Français sont accueillis à Ingoldingen pour une même cérémonie, avec Karl Zeller, maire d'Ingoldingen et Roger Dietz, maire de Saint-Marcel et pour deux jours de grandes festivités.



Signature du jumelage avec Ingoldingen

En 1992, du 28 au 30 mai, 175 amis d'Ingoldingen viennent à Saint-Marcel, pour le dixième anniversaire du jumelage. La même fête a lieu à Ingoldingen en 1993.

Des échanges culturels se sont concrétisés plus particulièrement au niveau des jeunes, entre familles, à travers les associations et en liaison avec les écoles. Des cours de langue allemande ont été mis en place en maternelle et pour les adultes à la MJC. Ces échanges, ces rencontres ont créé des réseaux d'amitié sincère entre nos deux pays.

Comité d'Amitié Saint-Marcel/Halmeu

La commune de Saint-Marcel parraine depuis 1990, le village roumain d'Halmeu. En 1995, le comité de parrainage s'est constitué en association, avec une représentation des élus locaux au sein du conseil d'administration. Si la décision de parrainer un village roumain a été communale, le choix du village d'Halmeu émane de la Communauté européenne. Les réflexions ont toujours porté sur la mise en place et la réalisation d'actions bénéficiant au plus grand nombre possible de personnes.

De 1990 à 1998, de nombreuses rencontres ont lieu entre Halmeu et Saint-Marcel, des aides concrètes sont apportées : financement d'une adduction d'eau potable au collège d'Halmeu, financement pour la réalisation d'une bibliothèque et d'un club de jeunes dans ce collège, achat d'instruments de musique pour les élèves, acheminement de deux tonnes de vêtements à Halmeu et d'un photocopieur.

En 1999 : un groupe de vingt huit Saint-Marcellois se rend à Halmeu pendant l'été à bord d'un car donné par Régie Drôme, qui est remis à Halmeu pour effectuer le transport scolaire. En l'an 2000, Saint-Marcel accueille une délégation d'Halmeu pour symboliser les dix ans du parrainage, dans le cadre du 150ème anniversaire de la commune de Saint-Marcel.



Le car offert à Halmeu en 1999

Croix-Rouge

L'équipe locale est créée en 1953. Elle pratique le secourisme en installant des postes de secours, lors de grandes manifestations à Saint-Marcel et ailleurs. Elle participe à des entraînements réguliers où l'équipe de Saint-Marcel se distingue en remportant un challenge. Les participations aux congrès sont des moments forts, ceux de Lille et de Nice ont laissé de bons souvenirs. Elle s'occupe aussi de l'amélioration de la vie sociale : colis des "Anciens", don du sang et à partir de 1956, accompagnement de transport de personnes handicapées...

Depuis 1997, la section locale est en sommeil



Equipe secouriste en 1956

ADMR : service de l'aide à domicile

L'activité consiste à :

- aider à domicile les personnes pour les actes essentiels de la vie, les activités de la vie quotidienne
- assurer un accompagnement social, socio-éducatif ou d'insertion.

Elle concerne les familles confrontées à des difficultés passagères ou de plus longue durée, les personnes de plus de 60 ans, les personnes handicapées, les personnes malades.

A Saint-Marcel, le service existe depuis 1971. A l'origine, il s'agit essentiellement de la travailleuse familiale qui intervient dans les foyers à l'occasion d'une hospitalisation, d'une maternité ou d'une maladie des enfants. Aujourd'hui, ce type d'activité est en régression dans la mesure où les femmes travaillent, ont plus d'appareils ménagers, les aides étant d'autre part beaucoup moins importantes qu'elles ne l'étaient.

Par ailleurs, l'ADMR a développé d'autres services : l'aide aux personnes âgées créée entre 1974 et 1975, la halte-garderie en mai 1983, le centre de loisirs en 1987, la crèche en septembre 1991, le portage des repas à domicile en 1997.



Les locaux de la nouvelle crèche

Harmonie "La Renaissance"

C'est en 1880 que sera créée la société de musique "La Renaissance". Pourquoi "La Renaissance" ? On croit savoir que la société a existé un ou deux ans avant, mais qu'elle a été dissoute par suite de difficultés. Cette société concourt à Saint Chamond, Vichy..., sous la bannière d'une fanfare.

En 1925, l'introduction des instruments à anche lui permet de jouer dans la catégorie des harmonies. Elle concourt à Marseille en 1929. Elle fête son cinquantième anniversaire en 1930, par un festival qui regroupe plusieurs sociétés.

Les années 1930 voient la création d'un groupe folklorique "les Joyeux Mainteneurs du Dauphiné" composé de trois sections : le "Groupe Musical", le "Rigodon" et le "groupe de Gala". Ils se produisent avec succès dans diverses manifestations extérieures : à Nice (1931) puis à Vichy (1932) ou à la grande fête des provinces françaises (1933).

Dans les années 1950, "La Renaissance" organise des voyages à la mer ou à la montagne, qui réunissent, chaque année, environ 150 personnes, ce qui est encore un fait rare pour l'époque.

En 1962, elle crée l'école de musique et emploie de nombreux professeurs. Jusqu'à cette époque, les cours sont donnés bénévolement par des musiciens de la société. Cette école forme des musiciens de qualité. Elle permet à des élèves de réussir une carrière dans la profession musicale. Un orchestre junior est créé en 1974. C'est une des premières formations de ce type dans la Drôme.

En 1980, le centenaire de l'association reste l'un des événements marquants de cette fin de siècle, pour la commune et ses habitants qui sont très attachés à leurs musiciens. Au programme de ces trois jours de fêtes :

- un spectacle présenté par l'harmonie, les Javeysans et la chorale MJC
- un bal spectacle où 1424 repas sont préparés et servis par les associations de Saint-Marcel
- un festival regroupe treize sociétés musicales qui défilent et donnent des concerts. Un concert de gala est donné par l'harmonie municipale de la ville d'Annecy.



La Renaissance en 1913



Les Joyeux Mainteneurs du Dauphiné : le groupe Rigodon



Les Joyeux Mainteneurs du Dauphiné : le groupe musical



Les musiciens de "La Peña"

En février 1983, l'Harmonie accède à la première division et confirme cette accession à trois reprises : Romans en 1983, Mâcon en 1986 et Nyons en 1990.

De 1985 à 1993, une vingtaine de jeunes musiciens et de danseuses constituent un groupe folklorique "La Peña" qui se produit à maintes reprises dans les fêtes de village et les corsos de la région.

Actuellement, l'orchestre d'harmonie fonctionne avec un effectif constitué principalement par des jeunes musiciens issus de l'école de musique. C'est la meilleure garantie pour l'avenir de la société. Il se produit environ vingt cinq fois par an à Saint-Marcel ou dans la région. Il anime la plupart des manifestations importantes du village.

L'orchestre d'Harmonie en 1999



Les Javeysans

Bien que baptisée officiellement en 1951, cette compagnie de théâtre et d'animation bénéficie d'un long passé de traditions théâtrales qui remonte au début du siècle.

Dans les années 1930, un instituteur Saint-Marcellois, André Blanc, prend en main cette activité théâtrale.

En 1951, année de sa création, la troupe participe à la coupe Léo Lagrange. Elle est récompensée par un deuxième prix et l'invitation à se produire à Paris, au théâtre Rochefort, pour représenter le théâtre en milieu rural.

Du théâtre à la comédie musicale, en passant par les variétés, tous les styles seront abordés avec succès par une troupe qui a su s'adapter ou provoquer les événements qui ont façonné son histoire. On retiendra plus particulièrement :

- la réalisation exemplaire des "quatre saisons" en 1954-55
- la naissance d'un orchestre "jeunesse et variétés" dans les années 1950
- une série de réalisations théâtrales de 1971 à 1979
- le nouvel orchestre "les Alberts" à partir de 1978
- les spectacles proposés à l'occasion du centenaire de la Renaissance en 1980 et du jumelage en 1982.



En 1985, la chapelle de Surel, rénovée en mini-théâtre, accueille les Javeysans, qui créent en 1990, l'école de théâtre.

La dernière décennie a été marquée par quelques grandes réalisations écrites et produites par les membres de la compagnie, et jouées à Valence et Bourg-lès-Valence :

- le bicentenaire de la Révolution en 1989,
- la pastorale des santons de Provence en 1991/92,
- "Docteur Jekyll et Mister Hyde" en 1994,
- la comédie musicale "Quand les lumières" en 1999



De nos jours, les Javeysans ont un effectif qui ne cesse d'augmenter. Ils s'investissent de plus en plus dans des ateliers théâtres pour les jeunes et depuis 1997, dans la promotion du théâtre de Surel, en assurant une programmation à l'année, de rendez-vous artistiques de qualité.

Société de boules

C'est en 1920, que fut créée la Société de boules de Saint-Marcel. En 1950, quatre Saint-Marcellois se qualifient au championnat de la Drôme, en quatrième division. Ceux-ci "donnent gagné" à leurs derniers adversaires car le championnat de France se jouait à l'époque à Casablanca au Maroc. En 1978, quatre de ses membres participent au championnat de France à Dijon, en quatrième division. En 1993, quatre autres participent à Montauban au championnat de France vétérans.

En 1998, fait rarissime dans les mémoires boulistes de la Société, deux doublettes se présentent pour les fédéraux de la Drôme, en troisième division. Ces deux doublettes se retrouvent en finale devant une centaine de doublettes Drômoises et toutes deux se qualifient pour le championnat de France, troisième division. En 1999, une quadrette participe au championnat de France vétérans à Mont-de-Marsan.



Les deux doublettes finalistes - 1998



*Jeux de boules
dans le clos
Valentin Michel
1925*

Pétanque

La pétanque se joue depuis les années 1950 sur les trottoirs de l'avenue de Provence, au niveau de la place de la Musique actuelle. Les joueurs se rencontrent au bar "le Mistral". Il faut attendre 1973, pour officialiser la création d'une association sous le nom de "Pétanque Saint-Marcelloise".

A partir des années 1970, les créations successives de la place de la Musique, de la place du Monument, puis du superbe boulodrome, en 1996, offrent les espaces publics nécessaires à ce jeu.

Son palmarès est éloquent : en 1983, une triplette est championne de la Drôme, une autre est finaliste en 1999. En 1981-1984, plusieurs doublettes ou triplettes se distinguent à un haut niveau dans cette même compétition.

En 1987, la Pétanque Saint-Marcelloise organise un grand prix, qui remporte un très grand succès (128 triplettes le samedi, 128 doublettes le dimanche).



Une partie de pétanque au boulodrome couvert

Association Sportive Saint-Marcelloise (Football)

L'activité Football a vu le jour le 1er août 1972 au sein de la MJC. A l'époque les footballeurs sont accueillis au stade des Combes où ils partagent les installations avec leurs amis du Rugby. La création d'une école de Foot et la croissance des effectifs imposent progressivement l'installation sur le site des Margillières avant que le club ne prenne son autonomie en 1991. Aujourd'hui il compte plus de 250 licenciés répartis en 16 équipes qui recouvrent l'ensemble des catégories. L'équipe Fanion a franchi au cours des années les échelons la conduisant de la 5ème série à la Promotion Excellence, entraînant dans son sillage toutes les équipes de jeunes.

Au-delà du phénomène sportif le club s'investit dans un certain nombre d'événements festifs et humanitaires qui lui donnent une place de choix au sein de la communauté Saint-Marcelloise.



Nota Bene : Il faut noter que la naissance officielle d'un club de football à Saint-Marcel-lès-Valence a été précédée d'une tentative infructueuse autour des années 1950. Une bonne quinzaine de jeunes de l'époque ont pourtant mis toute leur énergie dans l'opération, mais faute d'appuis et de compétences suffisantes sur le plan administratif, ils n'ont pu mener à terme la création projetée.



L'école de tennis

Tennis

Le tennis est né en 1976 au sein de la MJC, où il a vécu durant près de 20 ans avant de prendre son autonomie en 1995. De l'espace André Blanc à celui des Margillières, l'activité a suivi la courbe fulgurante des années 80, avant de trouver progressivement son régime de croisière. Le club peut s'enorgueillir de quelques titres départementaux, au niveau des jeunes.

Vélo 8

Vélo 8 est né en janvier 1997 par la volonté de huit employés d'une entreprise locale qui ont voulu faire partager leur passion pour le vélo. Dès sa naissance, le club a lancé l'organisation du grand prix cycliste de Saint-Marcel au début de l'été.

Il faut noter que de 1975 à 1980, au sein de la MJC, existe un club de cyclisme qui organise des courses sur la commune de Saint-Marcel. Le futur champion, Charly Mottet en est deux fois le vainqueur.



*Le Grand Prix de St-Marcel
dans la montée du cimetière*

Rugby Club Saint-Marcellois

Le Rugby Club Saint-Marcellois est né officiellement en 1966, mais en y regardant de plus près on retrouve l'existence d'un club sous le nom de FC Saint-Marcel, de 1930 à 1932.

Et les circonstances ont même voulu que le capitaine du "RC" nouveau soit le propre fils du capitaine du "FC" d'alors. La suite, c'est l'escalade des différents échelons régionaux, ponctués d'une série de titres, avant d'atteindre la 3ème division nationale de 1993 à 1997, un sommet éphémère peut être, mais suffisamment éloquent pour classer le club parmi les places fortes du rugby Drôme-Ardèche.

Et ceci est d'autant plus vrai qu'avec le voisin de Châteaufort-sur-Isère, le Rugby Club a misé sur l'intercommunalité (en avance sur les structures territoriales) pour créer en 1975 la première entente de la région Rhône-Alpes, au niveau des jeunes. Cette entente au palmarès élogieux, a obtenu le couronnement suprême en 1989 avec le titre de Champion de France Juniors Danet (le titre des séries régionales). Aujourd'hui le club évolue au niveau Honneur Rhône-Alpes et les jeunes de l'Entente continuent à se distinguer dans leurs compétitions respectives.

On notera également que le club accueille annuellement, le 8 mai, l'un des plus grands tournois de rugby éducatif de la moyenne vallée du Rhône qui rassemble plus de 1 000 participants (record à 1 425).

L'EQUIPE DE 1931



Le F.C. St-Marcel en 1931



Les Juniors Champions de France - 1989



TOURNOI DES ECOLES DE RUGBY

8 MAI 1995 SAINT MARCEL LES-VALENCE



Société de Chasse

Créée dans les années 1930, elle organise l'attribution des permis de chasser, gère les cartes de sociétaires et effectue le repeuplement du gibier. En 1968, la loi "Verdeil" instaure les associations communales de chasse agréées et décrète que le droit de chasse n'est plus lié à la propriété du sol. Ces nouvelles dispositions permettent à la Société de Saint-Marcel d'adhérer à une association intercommunale et ainsi d'agrandir son territoire de chasse.



Tableau de chasse en 1938 au quartier Caillat

Amicale 66

Née de l'équipe des conscrits de l'époque (13 conscrits et 13 conscrites), l'Amicale 66 continue à être présente dans le village. Ses points forts ont été les jeux interclochers, la création du club de la moto ancienne et récemment la journée "rétro" du mois de septembre 1999. Des sorties en cars ont été réalisées dans différentes régions.



Les conscrits "classe 66"

Amicale du 3ème Âge

Depuis sa création en 1975 les adhérents de l'Amicale se rencontrent les vendredis. Ils jouent aux cartes, boules, loto... Ils engagent des discussions dans une ambiance conviviale.

Le Club participe chaque année à des actions de solidarité pour les "Restos du Cœur" et apporte son soutien, avec d'autres associations, à des familles saint-marcelloises.

L'organisation de nombreux voyages a donné beaucoup de plaisir à ses adhérents. Ces dernières années, trois voyages de plusieurs jours sont mémorables : 1990 Lourdes et des excursions dans les environs, 1995 Futuroscope et Puy du Fou, 1996 Nice et la Côte d'Azur.

Le Club du 3ème Âge en voyage à Nice



Les médaillés de la FNACA - 1983

Anciens Combattants

Le 10 février 1924, est créée l'association des anciens combattants par les combattants de la guerre 1914-1918 ; ils sont rejoints plus tard par ceux de la guerre 1939-1945.

En 1962, les Anciens Combattants d'Afrique du Nord fondent la FNACA. Quelques années après, les combattants de toutes les guerres se réunissent en une seule association dont le but est de rendre hommage aux victimes et de défendre les droits de ceux qui ont passé plusieurs années de leur jeunesse au service de la Nation. Elle organise chaque année plusieurs commémorations au monument aux morts et au monument des fusillés, le 19 Mars, le 8 Mai, le 23 Août et le 11 Novembre. Le banquet traditionnel se déroule le 11 Novembre.

Le Souvenir Français

Le comité du Souvenir Français Saint-Marcellois est né le 20 juin 1996. Cette association nationale est placée sous le haut patronage du Président de la République. Elle a une triple mission : conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou l'ont honorée par de belles histoires ; veiller à l'entretien de leurs tombes ainsi qu'à celui des monuments élevés à leur gloire ; transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives. Un moment fort et local : l'inauguration du "Square du Souvenir Français" le 23 août 1999, qui abrite le monument des fusillés de 1944.



*Inauguration
du square du
Souvenir
Français*

Regard sur Saint-Marcel

Association créée le 1er septembre 1989, son objectif est de regrouper des femmes et des hommes qui veulent réfléchir et agir pour le mieux-vivre, le mieux-être à Saint-Marcel, dans le cadre de son développement, de sa mutation actuelle et d'en informer les habitants au travers d'un bulletin trimestriel.

Elle organise chaque année une série de manifestations populaires : rallyes pédestre et cycliste, journée du cheval, et plus récemment forum des métiers anciens et des métiers d'art.



Par ailleurs, on relève des actions en direction de l'écologie (ramassage des piles usagées) et de la solidarité (aide aux associations caritatives).

VSM (Vivre à Saint-Marcel)

Association créée le 19 février 1987, son but est de concourir au développement de la solidarité sous toutes ses formes et sans exclusive. Dans cet esprit, elle organise des manifestations de solidarité pour apporter une aide aux populations en difficulté, victimes de guerre ou catastrophes naturelles. Elle s'implique dans les débats de société qui conditionnent l'avenir du citoyen.



*Solidarité pour le Kosovo, remise d'un chèque de 14 000 F
à la Croix Rouge*

Saint-Marcel s'expose

Cette association créée en 1999, regroupe les artistes amateurs de la commune désireux de partager leur passion et d'échanger leurs expériences.

L'objectif visé est :

- de prendre le relais de la municipalité dans l'organisation annuelle de l'exposition lancée depuis une dizaine d'années à la chapelle de Surel
- d'envisager des développements nouveaux dans le domaine de la connaissance et de la promotion des arts plastiques sur la commune.
- dans le cadre du cent cinquantième anniversaire de la commune, l'association s'est impliquée dans la réalisation de l'affiche annonçant les festivités ainsi que dans la réalisation du logo.

La Paroisse Catholique

Les premiers prêtres arrivent à Saint-Marcel en 1820. Ils se succéderont jusqu'en juillet 1997, date du départ en retraite du père Amédée Faure.

En 1910, à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est créée l'AEP (Association d'éducation populaire), comme dans toutes les paroisses de France. Son rôle : gérer les biens de la paroisse et lui donner une personnalité juridique. Les laïcs y prendront une place de plus en plus active. Saint-Marcel n'échappera pas à ce mouvement. L'AEP est toujours en place à Saint-Marcel pour assurer la gestion de la paroisse, et être l'interlocutrice de la Municipalité. Depuis de nombreuses années un laïc en assure la présidence.

Le rôle des laïcs, notamment après le concile Vatican II (octobre 1962 - décembre 1965) s'amplifie. Ils s'investissent de plus en plus dans les tâches jusque-là assurées par les prêtres : la catéchèse, l'animation liturgique, les préparations au baptême, au mariage, aux funérailles... Ils forment le conseil pastoral. Pendant de nombreuses années, l'AEP et le conseil pastoral se sont confondus : les mêmes personnes assumaient la gestion matérielle de la paroisse et l'animation pastorale.

Depuis le synode diocésain (1992-1994) le conseil pastoral s'est recentré sur son activité, à savoir l'animation pastorale, laissant à l'AEP le soin d'assurer la gestion des tâches matérielles.

Depuis le départ du père Faure, s'est constituée une inter-paroisse regroupant les trois entités de Bourg-lès-Valence, Châteauneuf-sur-Isère et Saint-Marcel. C'est à ce niveau que le conseil pastoral subsiste, composé de chrétiens des trois paroisses, il est entouré d'un conseil économique qui, en lien avec l'évêché, finance les actions pastorales décidées.

Pour subvenir à ses besoins, la paroisse organise une kermesse. La première a lieu le 7 août 1949. Elle se tient traditionnellement le troisième dimanche de juin. Elle a connu divers emplacements, mais depuis les années 1980, elle utilise les équipements municipaux du bois de Thodore.

La Paroisse Réformée

En 1921, est créée la paroisse réformée de Bourg-lès-Valence qui intègre alors Saint-Marcel, Châteauneuf-sur-Isère, Beaumont-Monteux, Pont-de-l'Isère, La-Roche-de-Glun, tout le canton de Saint-Vallier, une partie du canton du Grand-Serre et Sarras en Ardèche. Le culte est célébré à Saint-Marcel deux fois par mois, dans une salle prêtée par la municipalité (l'actuelle école de musique). En 1977, ces cultes deviennent occasionnels, puis trimestriels. En 1981, ils se déplacent dans l'église catholique, avant la messe dominicale. Depuis 1995, il n'y a qu'un culte unique à Bourg-lès-Valence.

Les groupes de catéchèse d'abord réunis à la salle de l'école de musique ou chez des particuliers sont regroupés à Bourg-lès-Valence, depuis 1987. Actuellement, la paroisse regroupe Bourg-lès-Valence, Châteauneuf-sur-Isère et Saint-Marcel.

Le Foyer Surel

Ouvert en octobre 1980, le Foyer Surel dont l'organisme gestionnaire est l'ADAPEI (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales de la Drôme) répond à l'hébergement de 33 personnes adultes atteintes d'un handicap mental et dont les capacités leur permettent de travailler en CAT (Centre d'aide par le travail) en journée (plein temps ou temps partiel). Sa conception pavillonnaire (trois pavillons d'une capacité de dix personnes et une villa de deux-trois personnes) favorise le côté individuel et convivial de la prise en charge.



Un pavillon du Foyer de Surel

Au service de ces pensionnaires, on trouve une équipe éducative et du personnel de services généraux. Leur mission consiste à accompagner la personne et à promouvoir son développement individuel et social au travers des actes de la vie quotidienne et de loisirs, en lien avec son environnement immédiat (coiffeur, courses, médecin, MJC, fêtes...). L'intégration dans cet environnement permet une reconnaissance et une identité sociale nécessaires à l'épanouissement de chacun.

Le Domaine de Plovier

Un château datant du XVe siècle a existé sur ce domaine. Il a successivement appartenu à différentes familles avant d'être démoli en 1895. Il est alors remplacé par le château actuel qui a lui aussi, changé plusieurs fois de propriétaire. L'entraide française fait du château une maison pour enfants déficients "aérium" en 1948.

En 1952, le domaine du Plovier constitué d'un château, de ses dépendances et d'un parc de neuf hectares, est cédé à la Caisse d'allocations familiales de la Drôme. En 1954, ce domaine abrite des enfants épileptiques (79 places) et des enfants dont les familles sont en difficulté (30 lits). De 1957 à 1962, un groupe scolaire de huit classes est réalisé. En 1972, ce domaine dispose de 129 lits. De 1978 à 1984, cet établissement fonctionne en maison d'accueil spécialisé, en foyer et en centre d'aide par le travail. En 1984, la maison d'enfants du Plovier est fermée.

Actuellement, la Caisse primaire d'assurance maladie assure seule la gestion de cette résidence, qui abrite des adultes et des enfants handicapés moteurs.



*Le château de Plovier
construit à partir 1895*

UNE ŒUVRE CLASSEE

La restauration de deux tableaux présentés dans la nef de l'église est effectuée en 1982, l'une d'elles est de Louis Lamothe, peintre du XIX^e siècle, élève d'Ingres et influencé par Auguste Flandrin. C'est le 22 novembre 1860 que "moyennant la somme de 2000 francs", Louis Lamothe reçoit

la commande d'un grand tableau religieux. Sept mois plus tard, un courrier nous apprend qu'il s'agit d'une mise au tombeau de Jésus-Christ. Terminé en 1863 ; il sera, ainsi que le mentionne l'inscription portée sur son cadre, "donné par l'Empereur - 1868" à la paroisse de Saint-Marcel-lès-Valence, pour sa nouvelle église, construite en 1860. Il est souvent prêté pour des expositions.

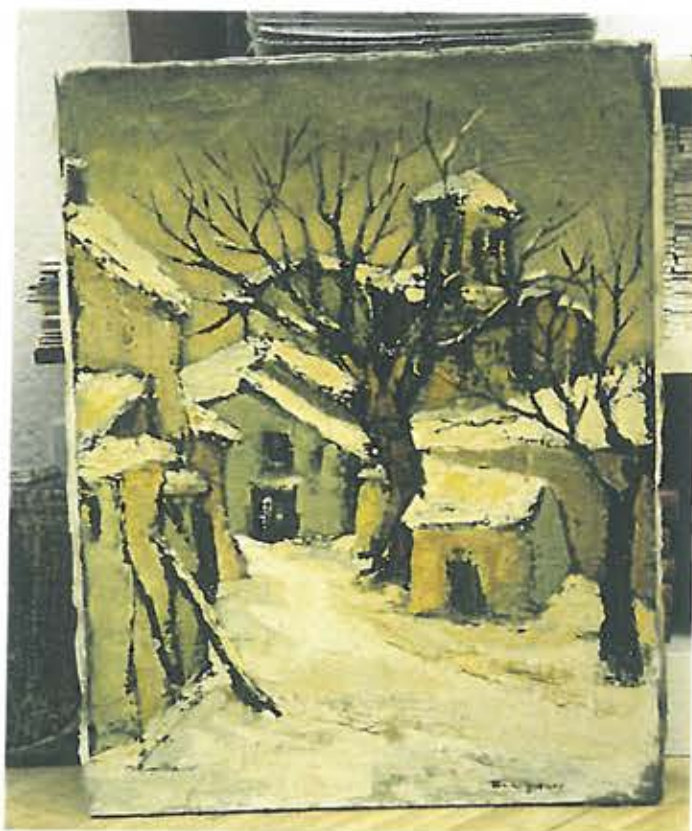
"La mise au tombeau", tableau de Louis Lamothe - 1863



NOS ARTISTES CELEBRES

Emile Apostoly

Emile Apostoly, après des études à l'Ecole de Beaux-Arts de Lyon, a exercé son grand talent d'artiste peintre, dans son village natal au cours des années 1950. Il acquiert une grande renommée en devenant le peintre de la Drôme Provençale. Une des nombreuses peintures de cette époque appartient au Musée de Valence. Il obtient des prix à New-York, Deauville... On trouve ses tableaux dans des galeries aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Quatre de ses toiles ont été reproduites par les tapisseries d'Aubusson en 1972. Cet artiste, en recherche permanente de nouveaux moyens d'expression, réalise actuellement des peintures grand format, de représentations symboliques et critiques du modernisme, laissant une large place à l'imagination du spectateur.



Vue et figure de Saint-Marcel



Jacques Tardi par lui-même

Jacques Tardi

Dessinateur, auteur de bandes dessinées Jacques Tardi a ses origines familiales à Saint-Marcel. Ses grands-parents paternels (Tardi) étaient postiers dans les années 1920. Ses grands-parents maternels (Archinard) étaient commerçants au centre du village. En 1962, il entre aux Beaux-Arts à Lyon, ensuite il obtient le diplôme de l'Ecole nationale supérieure des arts appliqués (ENSAD). Son talent et sa notoriété sont confirmés par la publication de nombreux ouvrages aux éditions Casterman, Gallimard, Futuropolis..., le dernier publié "La Débauche", en collaboration avec Daniel Pennac. Ses œuvres sont traduites dans toute l'Europe et aux Etats-Unis.

LE BLASON



Le blason choisi en 1982 a été réalisé par Alain Anfossy.

Il se décompose en deux parties :

- La partie droite : sur fond des couleurs de Valence, cinq coupeaux symbole héraldique du tas de sel, de grains..., placés en croix pour souligner le fait que Saint-Marcel-lès-Valence vit depuis longtemps autour de son église.

- La partie gauche : sur fond noir rappelant la vie de Saint-Marcel, pape martyr (?) :

- une main : symbolisant la bénédiction du sel ou des aliments (tradition du 16 janvier) et l'amitié entre les habitants du village

- cinq rayons d'or : symbolisant aussi la bénédiction et représentant une coquille Saint-Jacques (lieu de pèlerinage). Cette évocation nous permet d'imaginer que Saint-Marcel-lès-Valence a toujours été un lieu de passage de nombreuses voies de communication.

A propos du Sel de Javaisan

Une charte de Saint-Barnard de Romans (1067) fait mention du sel de Javaisan. Cette date correspond à la construction de l'église de Javaisan, sous le vocable de Saint-Marcel, pape et martyr de l'empereur de Rome. En 309, ce pape est contraint aux soins des animaux. Depuis très longtemps, le 16 janvier, les paysans viennent de très loin, vénérer Saint-Marcel, pour demander la protection de leurs animaux par la bénédiction du sel. Nous savons que le sel est un produit très utilisé dans l'alimentation du bétail.

Les journaux de 1887 à 1916, relatent cette époque des grands pèlerinages à l'église de Saint-Marcel : en l'an 1887, 2 000 pèlerins, en 1889, 3 000 pèlerins. Cette vénération a peu à peu perdu de son importance, elle disparaît vers 1966. La fête religieuse est suivie de réjouissances populaires : concerts de musique, vogues, étalages de marchands, foires, bals, défilés. Les amis et les familles des communes voisines, rendent visite aux habitants de Saint-Marcel-lès-Valence ; les nombreux cafés du village sont des lieux de rencontres.

Nous avons quelques indications sur le terme "sel de javaisan" qui existe avant le XI^e siècle. Nous savons que le mot "gabelle" a pu donner le mot "javelle" qui signifiait un petit tas de différents aliments ou objets, céréales, échalas, mais aussi tas de sel. Le mot "javelle" est-il à l'origine du terme "sel de javaisan" ? D'autre part, nous trouvons dans l'ouvrage "Valence et son histoire" que le mot "javaïdan" correspondait à un droit d'entrée dans la ville de Valence, vers le XII^e siècle. C'était l'équivalent de cinq mesures de sel dues à la collégiale Saint-Pierre-du-Bourg. Depuis très longtemps le sel est considéré comme un produit naturel très recherché et important. C'est un sel marin :

- il est conservateur des denrées alimentaires
- il a la réputation de donner de la vigueur
- il est considéré comme indispensable à l'homme et aux animaux supérieurs
- en religion, il donne le goût d'aimer Dieu (le sel du baptême)
- il sert à percevoir l'impôt (la gabelle).

Avant le XI^e siècle, le hameau de Javaisan était-il un lieu de distribution du sel et de perception de l'impôt ?

Sa situation géographique et les indications recueillies ci-dessus permettent de le supposer.

LE LOGO



Un logo pour quoi faire ?

Si depuis 1982 la commune de Saint-Marcel-lès-Valence est dotée d'un blason qui symbolise une part d'histoire communale, il est apparu nécessaire de la doter d'un logo, signe des temps modernes, destiné à véhiculer un message vers le monde extérieur.

Les festivités du 150ème anniversaire, à l'aube du troisième millénaire, étaient l'occasion idéale pour promouvoir une image représentative de Saint-Marcel-lès-Valence, une image porteuse de sa personnalité et susceptible d'être reconnue par tous.

C'est le sujet qui a été proposé par la municipalité à l'association "Saint-Marcel s'expose" qui, à partir de diverses démarches conceptuelles, a finalisé cinq projets.

Ces projets, fruits d'un travail de groupe, intègrent sous des formes différentes un ou plusieurs des critères retenus comme étant porteurs d'une identité pour Saint-Marcel-lès-Valence :

- le patrimoine communal
- l'appartenance territoriale
- la vie économique
- les voies de communication
- le dynamisme
- la convivialité

Quels symboles pour ce nouveau logo ?

Sur le plan de l'identité territoriale, l'appartenance au département de la Drôme est clairement marquée : on y retrouve le Rhône, les couleurs bleue et jaune du Département.

Le symbole majeur est la communication :

- un clin d'œil à l'histoire de Saint-Marcel voie de passage, à Saint-Marcel carrefour de communication, et même à Saint-Marcel lieu de pèlerinage sous la forme d'une croix
- un clin d'œil au présent et au futur proche avec la représentation symbolique du TGV.

Le profil élancé de certaines lignes, leur convergence, traduisent le dynamisme de notre cité, son esprit d'ouverture. Dépouillé de son texte, le graphisme laisse la place aux initiales de Saint-Marcel-lès-Valence.

SCENES DE LA VIE LOCALE

La Saint-Marcel

Pour la fête de la Saint-Marcel un flot de pèlerins envahissait le quartier de la gare à la descente du train de 7h30. Ils venaient faire bénir le pain et le sel. Les pèlerins après les offices se rendaient au café Barbier pour prendre la soupe chaude que le maître des lieux avait préparée dans des chaudrons.

Fête des laboureurs et vogue des conscrits

Avant la dernière guerre, chaque année, en mars, se déroule une fête des laboureurs qui a lieu dans des quartiers différents : hameau de Surel, des Petits Eynards...

Dans l'année qui précède leur incorporation au service militaire, les conscrits se reçoivent à tour de rôle dans les familles. C'est souvent aussi l'occasion d'une vogue qui consiste à organiser un bal populaire et une fête foraine. La tradition de la vogue des conscrits s'est perpétuée jusque dans les années 60.

Les conscrits de 1928



Le Feu d'artifice

Avant 1940, le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet est tiré devant la mairie sur la grande route, (la mairie était située au niveau de l'arrêt de car de la place de la Musique). Le bal se déroule de même sur la route, entre l'intersection des feux et la place de la Musique actuelle. Les cafés à proximité permettent de se désaltérer et lorsque de rares automobiles se présentent les danseurs laissent le passage libre !

De 1945 au début des années 1970, le feu d'artifice et le bal populaire qui fait suite ont lieu place de la Mairie. Aujourd'hui ils ont élu domicile au stade des Combes

Centenaire de la commune

Le dimanche 2 juillet 1950, après un service religieux à l'église, se déroule la cérémonie officielle sur la grande place de l'Hôtel de ville. Sur les cotés, des baraques foraines donnent une certaine animation.

A 11h30, Monsieur Perreau-Pradier, préfet, est reçu par Monsieur Joseph Duc, maire de Saint-Marcel-lès-Valence et les membres du conseil municipal. La clique de Châteauneuf-sur-Isère exécute la sonnerie réglementaire, les enfants des écoles chantent, dirigés par leur maître, Monsieur Icard.

Réception du préfet de la Drôme pour le centenaire de la commune



Les officiels sont extrêmement nombreux. Le cortège se rend au monument, élevé à la mémoire des fusillés du 23 août 1944 et dépose une gerbe.

Après le vin d'honneur à la mairie, précédé de la clique de Châteauneuf-sur-Isère et de l'Harmonie "la Renaissance", un imposant défilé parcourt le village.

Dans la salle des fêtes de la mairie, un banquet est servi à la suite duquel la fête reprend avec allégresse dans toutes les rues du village.

Visiteurs de marque

Le 8 septembre 1868, la princesse Marie Clotilde, femme du prince Napoléon, est de passage à Saint-Marcel-lès-Valence. La visiteuse trouve notre église fort belle, (rapport du chroniqueur de l'époque). En effet celle-ci est pratiquement neuve, sa construction remontant aux années 1860.

En 1963, le général de Gaulle, Président de la République, revient d'une visite dans le Vercors, il marque un long arrêt à Saint-Marcel où il salue la population et échange quelques phrases avec le maire de Saint-Marcel, Monsieur Perretton.

Le Président de la République devant la place de la Mairie



Événements dramatiques

Charles Beaumont garagiste (ancienne maison Mathieu) est lâchement assassiné dans la nuit du 31 janvier 1930, par les bandits Le Quellec et Pitet. Ils avaient passé une partie de la soirée dans le café voisin, celui de Paul Format. Ces clients quelque peu excités firent craindre quelques débordements au tenancier qui ferma son bar. Les malfrats accomplirent donc leur forfait un peu plus loin ; la fille aînée de Monsieur Format ayant entendu le coup de feu pût alerter la police et décrire les assaillants. Le 29 décembre de la même année, à la suite de "collecte et dons faits dans les communes environnantes par les soins de personnes dévouées sur l'initiative du maire et du conseil municipal", Henri-Jacques Berne, maire de Saint-Marcel-lès-Valence, remet à la famille de Charles Beaumont, la somme de 64 498,75 francs, plus 500 francs, votée par le conseil municipal pour venir en aide aux enfants.

Le 27 septembre 1995, Madeleine Faure est agressée, elle est retrouvée morte dans son appartement le 30 septembre. Elle a été professeur à Lausanne et pendant 30 ans dans les écoles de Lyon. Madeleine a pris sa retraite à Saint-Marcel, chez son frère, le père Faure, à partir de 1984. Elle était aimée par ses voisins et très estimée par les Saint-Marcellois. En 1999, des personnes ont été arrêtées et sont inculpées. Le procès est en cours d'instruction.

Centenaires de mère en fille

Gabrielle Chancrin est née le 27 juillet 1895 au village de Saint-Marcel-lès-Valence. Son père est bourrelier et sa mère Victorine Barbier tient un café près des écoles. Les écoliers qui

habitent la campagne viennent chez elle avec leurs repas "ils avaient la soupe chaude". Victorine était centenaire en 1965. Gabrielle épouse Félix Chancrin, elle va vivre à la ferme où elle habite encore. Elle a deux enfants et de nombreux petits et arrière-petits enfants. Elle a participé aux réunions du troisième âge, pendant vingt ans, jusqu'en 1997. Tous les membres de l'amicale apprécient sa gentillesse et sa bonne humeur.

Transhumance

La transhumance des moutons passait par le village. De loin nous entendions les cloches des moutons, se souvient Melle Langlais. "Ils arrivent voilà la beille¹⁾". Il n'y avait pas beaucoup de trafic à cette époque, les moutons envahissaient toute la nationale, les voitures s'arrêtaient ; il n'était pas difficile de les croiser, mais pour doubler ! Il fallait l'aide des bergers et des chiens, les ânes suivaient avec leurs bâts et une voiture tirée par un cheval portait les brebis et leurs petits. On les voyait monter en avril/mai et redescendre en septembre.



¹⁾beille : troupeau de brebis de 500 à plus de 1000 têtes*



Vue sur les "monts du matin"



QUELLES PERSPECTIVES POUR le 3^{EME} MILLENAIRE ?

Une situation géographique idéale

La situation géographique de Saint-Marcel est un atout essentiel dans son développement, qu'il s'agisse du vécu ou des perspectives d'avenir.

Pour le vécu, c'est la position privilégiée sur un axe routier et ferroviaire important, entre les deux plus grandes villes du département : Valence et Romans, qui a favorisé son expansion et sa diversification économique. Ceci explique probablement que Saint-Marcel ait connu une évolution différente de celles des voisins de Châteauneuf ou d'Alixan restés naturellement plus ruraux, à cause de leur éloignement, tout relatif, des axes principaux de circulation.

Pour l'avenir, cette situation ne peut être que confortée par la proximité immédiate de deux axes ferroviaires à caractère européen qui vont converger au sein de la future gare TGV : l'axe Paris-Méditerranée et l'axe transalpin en direction de l'Italie et de la Suisse.

A une époque où les notions d'ouverture vers le monde extérieur sont devenues primordiales, la proximité de voies de communication et de zones d'échanges est un facteur de développement de premier ordre. Saint-Marcel a des atouts, il reste à les exploiter au mieux !

L'intercommunalité : une force nouvelle ou un pas vers la perte de son identité ?

Ceci étant, il faut noter que cette situation de centralité entre l'agglomération valentinoise et celle de Romans, n'est pas exempte de difficultés. C'est ainsi qu'à la désignation naturelle de la commune pour être le siège de plusieurs syndicats intercommunaux (le Syndicat de la Bourne, le Syndicat des eaux de la plaine, Rovaltain) s'opposent des choix beaucoup plus difficiles pour faire face aux nouvelles données territoriales.

On peut dire que la logique oriente Saint-Marcel vers l'agglomération valentinoise par sa proximité et son appartenance initiale au canton de Valence (aujourd'hui à celui de Bourg-lès-Valence après les nouveaux découpages de 1973). Pourtant ses élus ont été longtemps tiraillés entre le souci de regroupement avec d'autres communes de même taille ayant encore une connotation rurale (Alixan, Châteauneuf par exemple) et cette appartenance naturelle au bassin valentinois. Est-ce la crainte d'un rapport de forces disproportionné qui explique ces réticences ?

Il faut citer pour mémoire, le vote d'intention de regroupement en communauté de communes avec Alixan et Châteauneuf-sur-Isère en 1992, qui aurait permis une projection sur l'avenir beaucoup plus conforme à l'identité culturel-

le de la population, et l'expérience vécue à travers RELIE (Relais Emploi Intercommunal) avec ces deux communes de 1990 à 1997.

Plus récemment la nécessité d'appartenance à une structure intercommunale permettant de légaliser certaines obligations, comme la mise en conformité du traitement des ordures ménagères, a précipité les orientations de la commune. N'ayant pas trouvé d'écho favorable avec les communes d'Alixan et Châteauneuf, d'autres solutions éventuelles étant restées sans suite, le conseil municipal, dans sa séance du 25 octobre 1999, a opté pour une adhésion au Syndicat intercommunal de l'agglomération valentinoise (SISAV).

Celui-ci regroupera donc désormais les communes de Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Granges-lès-Valence, Saint-Péray, Cornas et Saint-Marcel-lès-Valence.

En adhérant à ce syndicat, la commune lui délègue un certain nombre de compétences :

- la réalisation d'études sur des projets d'intérêt intercommunal, concernant notamment le développement économique, l'urbanisme, le sport et la culture, le social, l'éducation...
- les études, la réalisation et la gestion de services comme les transports urbains et les ordures ménagères
- la coordination et l'animation de toutes actions visant au développement de l'agglomération
- la participation aux études et aux financements des infrastructures liées au contournement routier de l'agglomération.

Sur le plan pratique, la commune de Saint-Marcel a deux intérêts immédiats au travers de son adhésion :

- l'un concerne les obligations liées au traitement des ordures ménagères dont nous venons de parler
- l'autre concerne l'intégration dans le réseau de transport interurbain de l'agglomération valentinoise.

Cela ne veut pas dire que la commune va perdre son identité. Il reste heureusement des domaines de compétence propres à chaque collectivité et en particulier ceux qui concernent le quotidien de ses habitants et le type de vie qui s'y rattache.

Il faut savoir par ailleurs que les nouvelles dispositions relatives à la mise en place de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 entraîneront peut-être une nouvelle évolution du syndicat en communauté d'agglomération.

Tel est le cheminement quasiment incontournable qui nous est promis dans un avenir relativement proche, toute forme d'indépendance étant désormais plus ou moins condamnée dans les structures territoriales du pays.

Les conséquences d'un tel regroupement, à terme, sont multiples : elles vont de la mise en place de simples actions de coordination à la réalisation de projets communs, en passant par l'uniformité de la taxe professionnelle.

Un vaste programme qui amène pour l'instant de nombreuses interrogations mais qui offre de nouvelles perspectives, dans l'attente des précisions nécessaires à sa mise en application...

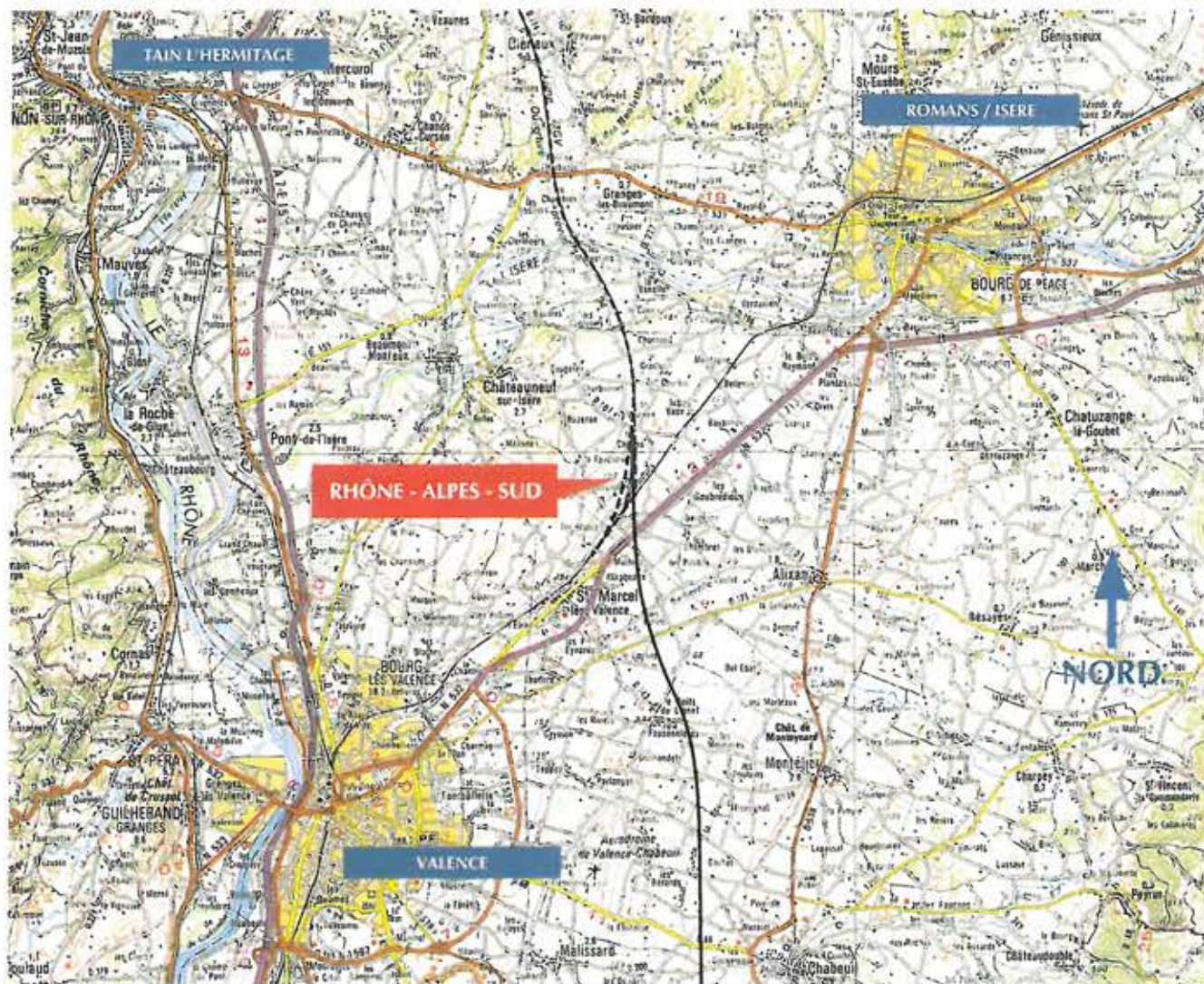
ROVALTAIN : rêve ou réalité économique ?

Le Syndicat mixte Rovaltain, créé en 1994, et qui a son siège à la mairie de Saint-Marcel-lès-Valence regroupe à ce jour 38 communes à l'intérieur du triangle Romans, Valence, Tain, qui représentent environ 110 000 habitants pour un potentiel réel de 200 000.

Son objectif principal est l'aménagement des terrains situés autour de la future gare T.G.V. dans laquelle sont attendus à terme 1,5 millions de voyageurs par an.

Dans cette optique, dès 1994, Rovaltain délimite un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD) de 330 hectares autour de la gare, sur les communes d'Alixan, Châteauneuf et Saint-Marcel-lès-Valence, lui permettant, à terme, de maîtriser les réserves foncières sur ce secteur.

Au sein de cette ZAD, est créée en 1998 une zone d'aménagement concertée (ZAC) de 162 hectares, destinée à accueillir les activités : la ZAC de "la Correspondance". L'objectif est de bénéficier de l'attractivité de la gare pour promouvoir le site à l'échelle nationale voire internationale et développer un projet structurant pour les territoires de Drôme-Ardèche. L'idée majeure est de se distinguer d'une simple zone d'activité classique en associant tourisme et développement économique. Les études sont actuellement en cours pour déterminer les thèmes les mieux adaptés. En tout état de cause les aménagements devraient s'échelonner sur une vingtaine d'années et ils dépassent largement le cadre des communes riveraines d'Alixan, Châteauneuf-sur-Isère et Saint-Marcel-lès-Valence. On notera au passage que le site de Rovaltain a été reconnu par la Région comme l'un des six sites à enjeux de Rhône-Alpes.



A l'aube du 3ème millénaire, notre commune possède, par sa proximité immédiate de la future gare et de son environnement, une formidable opportunité de retombées économiques, même si les enjeux se situent à une autre échelle que la sienne. Au cours des deux prochaines décennies, elle doit tout mettre en œuvre pour tirer le meilleur profit de cette situation particulière !

Programme des festivités du 150ème anniversaire de la commune

- Vendredi 23 juin : Soirée musicale, sous chapiteau,
avec trois groupes de jeunes
- Samedi 24 juin : les "Musicalités Saint-Marcelloises", sous chapiteau
 - en matinée spectacle musical des écoles
 - après-midi musical regroupant les orchestres d'harmonie de Bourg-lès-Valence, Chateauneuf-sur-Isère et Saint-Marcel-lès-Valence et les chorales de Bourg-lès-Valence (Eglise Réformée et La Barberolle) et Saint-Marcel-lès-Valence (La Boite à Chansons)
 - en soirée, retraite aux flambeaux, feux de la Saint-Jean, spectacle de variétés avec les Javeysans et Patchwork.
- Dimanche 25 juin : "Sport en Fête", au stade des Combes :
 - course cycliste en circuit fermé à l'intérieur du village
 - jeux inter-villages en fin d'après-midi.
- Vendredi 30 juin : Concert rock, sous chapiteau
avec le groupe "Pat Delefunk" et deux groupes régionaux
Concert vocal, à l'église paroissiale
- Samedi 1er juillet : Journée anniversaire de la création de la commune (1er juillet 1850) :
 - le matin, marché à l'ancienne avec animations
 - de 15h à 17h30, défilé sur le thème de "1850 à nos jours" intégrant des attelages, des véhicules anciens, des groupes à pied, des ensembles musicaux et folkloriques...
 - 18h, cérémonie officielle de la création de la commune
 - en soirée, feu d'artifice suivi d'un grand bal populaire sous chapiteau, avec l'orchestre attractif de Claude Ravel (16 participants)
 - toute la journée, exposition de vieux métiers
- Dimanche 2 juillet : "Saint-Marcel d'antan"
 - à 10h, messe officielle en l'église paroissiale
 - dès la fin de matinée, "Saint-Marcel d'antan" : scènes paysannes au temps des chevaux avec le groupe "Crinière et Burle" et les "Poneys d'Eole"
 - exposition de motos anciennes

Durant l'ensemble des manifestations : fête foraine, buffets, buvettes, boutiques de vente

Présence de délégations des villes jumelles d'Ingoldingen (Allemagne) et Halmeu (Roumanie)

Par ailleurs, cet événement historique sera largement exploité pour servir l'image de marque de la commune : - édition d'un livre

- reportages
- objets et produits souvenirs...



150^{ème} Anniversaire

Saint-Marcel-les-Valence



du 23 juin
au 2 juillet 2000



Témoignage

Des villages d'à côté,
Saint-Marcel-lès-Valence a grappillé
Du terrain pour s'installer.
Cela fait maintenant cent cinquante ans,
Plus de quatre mille habitants
Y sont installés confortablement.
Cent cinquante années,
Qu'il ne faut surtout pas oublier
De fêter...
Habitants de Saint-Marcel-lès-Valence,
Je vous rappelle cette naissance
Car sans elle vous n'auriez pu
Y élire résidence.

